

DÉTECTIVE

Le grand hebdomadaire des faits-divers

Après le supplice...



**...les têtes des pirates chinois exécutés sont exposées
au-dessus du pilori.**

(Lire, page 3, « Crimes et châtements en Chine », par Victor Forbin)

LA SERVANTE SOURDE

L'amende nécessaire

JAMAIS verdict ne fut aussi parfaitement connu à l'avance que celui du jury des Alpes-Maritimes, devant lequel comparut la riche Mme Portois.

Cette vieille dame de 83 ans, multimillionnaire, avait tué sa cuisinière, qui vivait avec elle depuis seize ans et qui n'avait pas le caractère facile. Si la servante n'était pas commode, sa maîtresse pouvait difficilement en formuler le reproche, même posthume. Mme Portois, accusée de meurtre, était donc traduite en cour d'assises.

Longtemps avant le procès, on avait annoncé que Mme Portois s'en tirerait avec une bonne petite peine, pas trop lourde, et le sursis. Le sursis était « couru d'avance ».

Et pourquoi donc, s'il vous plaît, une telle certitude, justifiée, il faut le reconnaître, par la décision des juges ? Puisqu'on « y était », pourquoi pas l'acquiescement ?

On n'allait pas jusque-là, toutefois. Non, tout le monde s'accordait à dire que Mme Portois ne pourrait être acquittée : une meurtrière, même lorsqu'elle a dépassé quatre-vingts ans, ne doit pas se permettre avec la vérité trop de fantaisie, et Mme Portois, tout octogénaire qu'elle était et meurtrière au surplus, s'était montrée, pendant toute l'instruction, fantaisiste à l'excès. Elle avait d'abord avoué le crime, puis inventé une rocambolesque et absurde histoire de cambriolage et d'assassinat.

En réalité, nul n'en avait jamais douté : l'aimable rentière avait fait le coup toute seule et s'en était fort bien tirée.

Que Mme Portois ait droit à des circonstances atténuantes, certes, personne ne le contestera ; mais il est choquant de voir un crime traité par l'opinion publique et même par les magistrats comme une bagatelle. Mme Portois a toujours bénéficié de la liberté provisoire : sa seule détention a duré quelques heures, le temps de se constituer prisonnière avant l'audience, puis-que le Code l'exige.

Au soir même du procès, elle sortait libre du palais de justice...

Que l'on répugne à incarcérer une vieille femme, d'accord ! Mais il eût été moral, à tout le moins, qu'une certaine punition intervînt : lorsqu'un prévenu est malade, le juge d'instruction peut le faire transporter dans l'infirmerie d'une prison ou même, à ses frais, dans une clinique, et sous une surveillance discrète...

Mme Portois aurait passé plusieurs mois dans une maison de santé où elle eût été privée de liberté, la justice en aurait peut-être éprouvé quelque satisfaction... Mais passe encore pour la liberté provisoire ; ce qui importe davantage, c'est la sentence finale. Comme il est regrettable que les magistrats ne puissent, dans une affaire comme celle-ci, substituer une forte amende à la peine d'emprisonnement ! Les millions de Mme Portois, saisis par l'Etat au bénéfice de tant d'œuvres agonisantes, et versés par exemple aux patronages de l'enfance malheureuse ?...

Une pension alimentaire permettant à l'auteur du crime de ne pas mourir de faim... mais en même temps une confiscation qui lui rappellerait la gravité de sa faute...

Et quelle belle leçon de morale : les fautes de la vieillesse riche servant à prévenir par une aide efficace celles que serait tentée de commettre une enfance abandonnée et misérable !...

Bientôt...

Londres secret

Le téléphone chez les juges d'instruction

C'est maintenant chose faite : les juges d'instruction ont sur leur table le téléphone...

L'installation a eu lieu lundi dernier ; elle était réclamée depuis des années... la routine administrative avait évidemment retardé cette indispensable amélioration. Lorsqu'un magistrat étranger visitait le Palais, il était stupéfait de voir que les quarante juges d'instruction de la Seine ne disposaient que d'un seul poste !...

Que d'arrestations eussent été facilitées par un coup de téléphone ! Que de fructueuses perquisitions !

Les voleurs, les escrocs savaient utiliser l'appareil ; le juge était assis à son bureau, bien souvent désarmé.

Maintenant, la partie est égale.



Humour anglo-français

Undialogue amusant était échangé, l'autre jour, devant le tribunal de Londres, entre deux avocats.

L'un d'eux, M^e Pierre Guyonnet, du barreau de Paris, déposait, en qualité de témoin, dans le procès qu'intentait l'Etat français à la Société Perry, en vue d'obtenir le paiement de 20 millions, représentant le prix d'un marché de sucre conclu par Léon Polier, actuellement détenu à la Santé.

L'avocat anglais, M^e Fuller, asticotait M^e Guyonnet et visiblement voulait lui être désagréable. A la fin, il lui demanda sur un ton insolent s'il était inscrit au tableau ou simplement stagiaire.

— Stagiaire, répondit M^e Guyonnet, ce qui correspond un peu à la distinction des avocats anglais en « juniors » et en « seniors » ?

M^e Fuller, qui est « junior », se sentant touché, répliqua :

— Mais les « juniors » sont plus âgés que les stagiaires français ; ils sont comme le vin, qui, chaque année, gagne de qualité...

— Oui, reprit M^e Guyonnet, mais le vin, en vieillissant, s'agripit !

La salle fut secouée par le fou rire ; M^e Fuller se tint coi.



Courtoisie

Le juge anglais prenait à ce duel oratoire un plaisir extrême. Lorsque M^e Pierre Guyonnet eut lancé la dernière boutade, qui toucha au vif son partenaire, le magistrat s'adressa à l'interprète :

— Vous pouvez dire à l'avocat français que, dans l'ordre du sarcasme, il peut aller aussi loin qu'il le voudra...

Puis, avec une courtoisie extrême, quand les débats eurent pris fin, le juge salua le jeune avocat parisien et lui souhaita « une bonne traversée et un bon retour à Paris ».



Les quatre vieilles filles et le gros héritage.

Don Bruno Humbert, de Barcelone, légua à ses quatre filles plusieurs millions de pesetas, à condition qu'elles se mariassent.

Il avait fait son testament 60 ans avant sa mort et ne le revisa jamais depuis.

Ses filles, qui ignoraient d'ailleurs cette condition, ne s'étant pas mariées, il arriva, qu'après sa mort, aucune d'elles ne put toucher une seule peseta.

D'un commun accord, les quatre vieilles demoiselles attaquèrent le testament. Le procès dura plusieurs années et les sœurs espéraient enfin avoir gain de cause quand tout à coup l'une d'elles — la plus vieille ! — la señorita Maria Angela, annonça son mariage avec son jeune cousin âgé de 29 ans.

L'indignation des trois autres sœurs était sans bornes. Elles attaquèrent le mariage en déclarant que Maria Angela n'était pas en possession de toutes ses facultés

mentales, qu'il était inadmissible, immoral et contraire à l'ordre public de remettre une fortune aussi considérable à une femme qui se mariait à 83 ans.

Le tribunal les débouta pourtant de leur demande et estima que Maria Angela avait droit à l'héritage.



Messageurs de bandits

Nous avons déjà parlé ici de l'utilisation des pigeons voyageurs par les bandits américains.

Dernièrement, un docteur de New-York recevait ainsi un panier contenant un pigeon qui avait un petit sac attaché à la patte. Dans ce sac, se trouvait une lettre intimant l'ordre au docteur d'envoyer par ce même pigeon 50.000 dollars.

Le docteur répondit qu'il n'osait pas confier une telle somme à un pigeon ; mais l'oiseau lui fut renvoyé avec une lettre plus menaçante encore, et le docteur dut s'exécuter.

On a déjà escroqué par ce moyen ingénieux plus de 500.000 dollars aux Etats-Unis. La police ne sait que faire pour identifier les auteurs de ce chantage.

Elle en est réduite à marquer chaque pigeon « chanteur » d'un signe clandestin et de faire ensuite des perquisitions chez tous les propriétaires de pigeons voyageurs.



Un détenu fonde une fabrique.

James Sanders, condamné à 25 ans de réclusion, est détenu dans un pénitencier de Philadelphie.

Pour occuper ses loisirs, il imagine, dès la première année, de fabriquer des modèles (reproductions) de navires historiques.

Il les fabrique si bien que bientôt des commandes affluerent de l'extérieur et il obtint l'autorisation d'employer à ce travail ses camarades de prison.

Ensuite, avec l'aide de sa mère il fonda une véritable fabrique.

Les anciens prisonniers sont les principaux employés de cette fabrique dont le fondateur attend dans sa cellule l'expiration de sa peine.



L'invitation au vaccin.

Les habitants de Valparaiso ont de fortes préventions contre la vaccination.

Le gouvernement chilien ayant épuisé tous les moyens pour les forcer à se soumettre à cette obligation pénible a imaginé le procédé suivant :

Une annonce publiée dans tous les journaux de Valparaiso et affichée sur les murs, informa la population que des vaccinations publiques auraient lieu sur la place principale de la ville et que pendant que les médecins opéreraient, la troupe municipale donnerait un concert et que chaque personne recevrait gratuitement un billet de loterie.

PASSE-PARTOUT.

Bulletin d'abonnement

	1 an	6 mois
France et Colonies.....	48. »	25. »
Etranger tarif A.....	65. »	33. »
Etranger tarif B.....	75. »	39. »

Veuillez m'inscrire pour un abonnement de : (1 an, 6 mois).

Nom et prénoms :

Adresse :

Ci-joint, mandat ou chèque, montant de l'abonnement :

Remplissez ou recopiez ce bulletin et envoyez-le à la Direction du Journal DÉTECTIVE 35, rue Madame, PARIS (6^e) - Tél. LITRÉ 32-11 - C. c. p. 1298-37

Votre abonnement partira de la semaine qui suivra sa réception
Tout changement d'adresse doit être accompagné d'un franc en timbres-poste



(Dessin communiqué par un de nos lecteurs)

L'agent — Qu'est-ce que vous faites là sur ce bec de gaz ?
Moi — Je cherche le mystère n° 10 du journal Détective...

LES 13 MYSTÈRES

Grand Concours hebdomadaire de "Détective"

Voici la liste des gagnants du Mystère n° 8

- DOUCET, rue Pierre-Curie, à ALBERT (Somme).
- BERGER, 9, rue Danton, LYON (Rhône).
- CANDELIER, Marcel, annexe Maritime, service 3, BERCK-PLAGE (Pas-de-Calais).
- LAGIER, Mlle Germaine, 4, rue Beaussier, TOULON-MOURILLON.
- LORME, Albert, 49, rue Mirabeau, IVRY (Seine).
- POLENTIER, René, 18, rue Goddefroy, SAINT-OUEN (Seine).
- WERLENG, Edouard, chemin Noir, GUEBWILLER (Haut-Rhin).
- TASSIE Roger, 8, place de la Nation, PARIS.
- AFFOLDER, Paul, au Vallon-Saint-Antoine, EPINAL (Vosges).
- JOULIN, Francis, 25, rue Grange-aux-Belles, PARIS.
- MORATTI, Mlle Diane, 9, rue du Panorama, MARSEILLE.
- HEIDE S. Z., 1, boulevard de la Victoire, STRASBOURG (Bas-Rhin).
- MURAT, Henri, Saint-Eugène, N.-D.-d'Afrique, ALGER.
- BRIAND, Marcel, 15, rue Garibaldi, SOTTEVILLE-LES-ROUEN (S.-I.).
- MULHAUPT, Paul, 8, route d'Issenheim, GUEBWILLER.
- LEYSSEN, Xavier, 42, rue du Chemin-de-Fer, BRUXELLES.
- BATAILLON, F., 3, place Vaucanson, GRENOBLE (Isère).
- URBANI, Marcel, 2, place de la Régence, ALGER.
- PEYRON, Louis, 13, rue Rouget-de-l'Isle, NIMES (Gard).
- OZANNE, Gabriel, 1, rue de Capri, PARIS.
- BRUNOT, César, 24, rue d'Ulm, COMPIEGNE (Nord).
- RUFF, Fernand, 8, rue du Maréchal-Pétain, GUEBWILLER (Haut-Rhin).
- PICHAUD, Mlle Marcelle, rue Kléber, villa Henri, TOULON.
- MOSCHIETTI, Mlle Ida, Terrain Trouin, Pot-Carron, VAUBS-EN-VELIN, LYON.
- LACROUT, Mme Germaine, 62, avenue Saint-Just, SAINT-JUST, MARSEILLE.
- PEETERS, Ernest, rue Delhasse, 39, SPA (Belgique).
- LUCCIONI, Philippe, 5, boulevard de la République, BEAUSOLEIL (A.-M.).
- MAGONOU, 50, rue Damrémont, PARIS.
- LE FLOCH, Pierre, 18, rue Ville-Halluard, SAINT-NAZAIRE (Loire-Infér.).
- CHULAI, Mme Berthe, 71, avenue de Montreuil, FONTENAY-SOUS-BOIS.
- ACCARD, Mme Pierre, à ETREPAGNY (Eure).
- DESMURS, Marius, Usine Coignet, GIVORS (Rhône).
- BENEDETTI, Alexandre, boulevard Saint-Sébastien, SAINT-RAPHAEL.
- GEANT, Jacques, Huissier, HYERES (Var).
- DERMILLE, A., Maison Crussel, Place Notre-Dame, MONTPELLIER.
- SALLAMAND, André, 5, rue Villeroi, LYON.
- PEYTHIEU, Pierre, 1, place Delibes, MARSEILLE.
- JOANNAIS, Maurice, 95, rue Jean-Jaurès, LEVALLOIS-PERRET.
- ACCARD, Pierre, à ETREPAGNY (Eure).
- BOURDET, Rodolphe, rue de la Planchette-Trouée, 82, Cours-Florin, ROUBAIX.
- LE ROUX, Louis, 10, rue Hoche, PANTIN.
- SIMON, René, rue Impératrice-Mathilde, villa Hélène, ROUEN.
- CHAMPIEUSE, René, YMONVILLE (Eure-et-Loir).
- BIDARD, M., 97, rue du Chemin-Vert, PARIS.
- GRAIL, Georges, 68, avenue du Prado, MARSEILLE.
- DERMILLE, Albert, PIGNAN (Hérault).
- DENIDET (V.), Sanatorium de Brevannes, salle Quentin-Bauchart, 37, BREVALLES.

47 solutions justes nous étant parvenues, nous n'avons pu attribuer que 47 prix.

... et les prix qui leur sont attribués

1 ^{er} PRIX.....	500 francs en espèces.
2 ^e PRIX.....	200 francs en espèces.
3 ^e au 10 ^e PRIX.....	10 Romans d'aventures (Val. 80 francs).
11 ^e au 20 ^e PRIX.....	7 Romans d'aventures (Val. 56 francs).
21 ^e au 47 ^e PRIX.....	10 volumes Cinéma Romanesque (Val. 35 francs).

Le mystère n° 10 est à la page 12

LES COMMUNIQUÉS DE LA QUINZAINE

Ils contiennent :
Les programmes des théâtres, cinémas, expositions, conférences, sports, courses, cabarets, dancing, restaurants.
Echos, idées nouvelles, comptes rendus politiques, financiers, artistiques, théâtraux, cinématographiques, sportifs, etc.

Ce qui va se passer,
Ce qui s'est passé,
Ce qui est offert,
Ce qui est demandé.
Le numéro, 2 francs, 32 pages. Paraît le 1^{er} et le 15. En vente partout et 45, rue Boissière, Paris (16^e).

DÉTECTIVE

35, Rue Madame, Paris
Téléphone : LITTRÉ 32-11

George-Kessel
Directeur-Rédacteur en Chef



Résignation des pirates avant l'exécution...

La rigueur des lois diminue-t-elle la criminalité?

Je crois que, nulle part ailleurs dans le monde, les brigands ne sont traités aussi cruellement qu'en Chine, et c'est pourtant dans ce pays que le banditisme et la piraterie sont professés avec le maximum d'audace.

Je ne dresserai pas la liste des supplices réservés aux bandits : on sait que les Chinois sont passés maîtres dans le choix et le raffinement des tortures. Je me contenterai de parler de ceux de ces supplices que j'ai vu appliquer de mes yeux.

Le lecteur sera surpris d'apprendre que la peine capitale est le châtement le moins redouté des bandits chinois. La race professe une curieuse forme de fatalisme : la mort ne l'inquiète pas. Son système religieux ne connaît ni ciel ni enfer : quitter ce monde, c'est entrer dans le néant, c'est-à-dire dans le repos absolu.

A ce propos, je rappellerai une étrange coutume : lorsqu'un homme en veut terrible-



Les supplices de la cangue...

ment à un notable, il vient une nuit se trancher la gorge devant sa porte. Et il a la conviction, ce faisant, de déshonorer à jamais son ennemi.

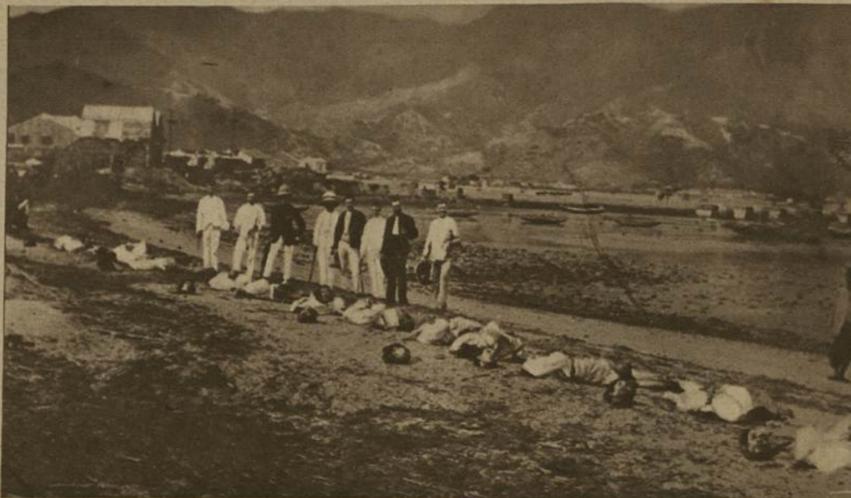
Généralement, la peine de mort appliquée aux bandits est la décapitation. J'ai été frappé de la docilité, de l'inconscience avec laquelle ils subissent ce châtement. Plus d'une fois, quand cinq ou six condamnés agenouillés en file attendaient la minute suprême, je vis que les derniers tournaient des regards curieux vers le bourreau en action, et qu'ils souriaient !

Je ne crois pas que ce fût chez eux de la forfanterie. Mais ne me demandez pas de démêler la signification de ces sourires d'hommes dont la tête va se décoller de leurs épaules dans quelques minutes. La psychologie des Célestes, c'est pour nous la bouteille à l'encre...

Une autre observation que je puis soumettre, c'est que les traits des assistants, toujours fort nombreux, ne révélaient aucun sentiment d'horreur ou de dégoût. Rares étaient même les spectateurs qui restaient impassibles : beaucoup semblaient s'amuser, et j'affirme que certains rigolaient sans la moindre contrainte, si l'on veut bien me passer ce verbe trivial, tandis que les visages de tous les Européens présents exprimaient émoi, dégoût ou pitié.

Quant aux bourreaux, ils remplissaient leur rôle infâme avec une joyeuse indifférence qui ajoutait au tragique du tableau. Eux aussi,

CRIMES ET CHÂTIMENTS EN CHINE



...Stupeur des européens après le massacre

il lui faut se présenter devant le chef de la police avant de commencer sa journée de travail. Si la cangue n'est pas en parfait état, le représentant de la loi le punira de tortures qui pourront l'estropier pour le restant de ses jours.

Un supplice d'apparence bénigne, que j'ai vu appliquer à Tiéling, petite ville de Mandchourie, est celui que montre la dernière des photographies. Bénigne?... Je ne puis regarder cet instantané sans éprouver un frisson d'horreur.

Je visitais la prison en compagnie d'un autre Français et d'un Anglais, sous la conduite d'un

officier japonais attaché au corps d'occupation. Après avoir parcouru plusieurs bâtiments remplis de détenus des deux sexes, nous traversions une cour spacieuse, baignée d'un soleil ardent, quand nous aperçûmes un homme à demi nu, adossé à une croix.

— Que fait-il là ? demanda l'un de nous. Le jeune lieutenant, qui parlait assez clairement l'anglais pour nous donner des explications, haussa les épaules :

— Un hongouze !... C'est de ce mot que l'on désigne en Mandchourie les bandits et les écumeurs de frontière. L'officier ajouta :

— Il refuse, depuis deux jours qu'il a été capturé, de dire aux juges où est situé le repaire de sa bande. Alors, on attend qu'il en ait assez.

— Assez de quoi ? fis-je naïvement. Il n'est pas même attaché à sa croix !...

— Venez plus près !

Ce fut alors que je compris jusqu'où peut aller, dans le raffinement, la cruauté chinoise. Que le lecteur veuille bien ne point m'accuser de sadisme. Mais je juge utile et humain de consigner ici les détails suivants :



...et de la croix

De loin, le hongouze paraissait simplement adossé à l'instrument de supplice et ses mains semblaient être accrochées au bras transversal comme à un support. En réalité, ses deux pouces étaient attachés à cette barre par une solide cordelette de soie qui pénétrait jusqu'à la chair, à travers la peau.

Ses chevilles étaient emprisonnées dans une sorte de cangue faite de pesantes poutres, et ses genoux reposaient sur des chaînes d'acier. Ainsi, tout le poids du corps pesait sur ces genoux, et les maillons pénétraient peu à peu jusqu'aux rotules.

— Vous avez remarqué ? observa le Japonais en attirant notre attention sur l'attachement des mains.

Et, autant par ses explications que par les attitudes du brigand, sur le visage duquel passaient de temps à autre des spasmes d'agonie, je finis par comprendre exactement le rôle de ces deux cordelettes d'aspect inoffensif.

L'homme, je l'ai dit, était exposé en plein soleil. Des mouches voraces l'attaquaient continuellement, surtout aux lèvres et aux yeux. Et le simple fait de tourner ou de secouer la tête dérangeait l'équilibre du corps, qui, par sursauts, exerçait des tractions sur les deux pouces attachés et faisait pénétrer les liens menus plus profondément dans la chair.

Un résultat identique se produisait quand la fatigue des muscles ployait les reins du misérable. Malgré l'insensibilité physique qui est l'un des traits de la race jaune, il râlait alors des grognements affreux.

J'appris deux jours plus tard que la torture avait eu raison du stoïcisme du hongouze, qu'il avait avoué tout ce que la police mandchoue voulait tirer de lui. On m'affirma qu'il aurait la vie sauve, que le couperet du bourreau ne frapperait que ses complices.

La belle avance ! Estropié des mains et des genoux, le malheureux n'était plus qu'une loque humaine...

Victor FORBIN.

ils souriaient en abattant le pesant couperet, pendant que les aides maintenaient la tête à l'angle voulu. Et ils échangeaient de gais propos en dépouillant de leurs habits les corps décapités, misérables hardes éclaboussées de sang qui devenaient leur bien et qu'ils vendraient cher aux confectionneurs de charmes...

La cangue est un châtement qui nous apparaît relativement anodin, mais que les Chinois redoutent. C'est, en quelque sorte, l'équivalent de notre ancien pilori. Le condamné porte autour du col de lourdes planches réunies et cadencées, sur lesquelles des affiches manuscrites indiquent son nom, son domicile, la nature de son délit ou de son crime, et les noms de son père et de son grand-père.

Il faut connaître à fond les mœurs et les préjugés des Célestes pour se rendre compte de l'importance de ce dernier détail : la principale religion des Chinois (qui en professent deux ou trois, simultanément, dont le bouddhisme et le confucianisme) est le culte des ancêtres, et, faire connaître les aïeux d'un condamné, c'est les déshonorer avec lui.

La cangue peut devenir un supplice physiquement insupportable, quand elle est appliquée dans les circonstances suivantes : l'homme n'est plus enchaîné au carrefour le plus passant de la ville ou du village, et il lui faut traîner sa cangue jour et nuit, en exerçant le métier qui assure sa subsistance.

Malheur à lui s'il tente de briser les scellés apposés sur l'instrument ! Chaque matin,



de la cage de bois...



Le bourreau est un fonctionnaire estimé en Chine

La police a cent



Un policeman anglais au temps de Dickens



Jour de paie à Scotland Yard, les policemen reçoivent leur salaire hebdomadaire

Londres, (De notre correspondant particulier.)

Le samedi 25 mai, environ 7.000 officiers de police et constables seront rassemblés à Hyde Park et inspectés par le prince de Galles, à l'occasion du centième anniversaire de la police métropolitaine anglaise. A l'issue de cette inspection, ils se formeront en colonne, le prince de Galles en tête, et se rendront, par Hyde Park Corner et Constitution Hill, au palais de Buckingham, où le prince, entouré de ses aides de camp et des principaux chefs de la police londonienne, rassemblés face au palais, salueront le défilé des 7.000 hommes. Après quoi, les officiers et constables défilent devant le Memorial de la reine Victoria, descendent le Mall jusqu'à la Horse Guard Parade, où aura lieu la dislocation. Une délégation de la police assistera à ces diverses cérémonies.

A ce sujet, il n'est pas inutile de rappeler qu'il existe deux polices à Londres : la métropolitaine qui nous occupe et celle de la Cité. Celle-ci dépend du lord-maire, qui, avec son conseil d'aldermen, est maître chez lui.

Les policemen de la Cité portent, quand ils sont de service, des manchons blancs à rayures rouges verticales ; ceux de la police métropolitaine, des manchons à rayures bleues.

Les peelers

C'est en 1829, que sir Robert Peel, qui s'était retiré deux ans auparavant, devant Canning, ayant repris son portefeuille sous Wellington, mit debout cet organisme puissant dont ne devaient pas tarder à s'inspirer les autres pays.

Il s'était déjà fait la main en Irlande, où il avait été chef-secrétaire durant 14 ans. On appela les officiers de police, de son nom, les peelers. Il avait eu toutes les peines du monde à les imposer à un peuple jaloux de son indépendance. Dans une de ses lettres à lord Wellington, il parle des difficultés qu'il eut à convaincre ce peuple que « la liberté ne consiste pas à voir sa maison pillée par une bande bien organisée de voleurs ».

La sagesse de cet intelligent réformateur fut de tenir compte de l'esprit anglais. Celui-ci, on le sait, est essentiellement traditionnel. Il n'aime pas détruire. Il préfère adapter dans le sens de son génie national.

Les vieux gardiens de Londres, qu'en souvenir de leur créateur, Charles II, on désignait sous le sobriquet familier de charleys, en étaient arrivés à n'être bons qu'à crier les heures (1), ce qui ne laissait point de troubler le repos des citoyens. Voleurs et mauvais garçons, quand ils n'achetaient pas leur neutralité, se gaussaient d'eux. Cet état de choses était des plus néfastes à la sécurité et à la tranquillité du royaume. Il importait d'y mettre bon ordre.

Sir Robert Peel n'hésita pas à se passer de leurs services.

La fonction de constable est très ancienne. Le mot l'est encore davantage. Il figure dans la Ma-

(1) Il en reste encore quelques rares descendants qui, à Ely Place, dans Holborn, à Londres, crient les heures de 10 heures du soir à 5 heures du matin. Ils ne sont plus qu'une curiosité.

gna Charla. C'est le connétable français. Il désignait, après la conquête normande, un officier de la couronne, le lord high constable. Henri VII trouvant qu'il coûtait un peu cher au Trésor, licencia. Ce n'est point de ce constable-là qu'il s'agit, mais des constables officiers de police.

Ils remontent à Edouard I^{er}, qui les chargea de maintenir l'ordre public, d'arrêter et d'emprisonner ses perturbateurs et d'exécuter les ordres des juges de paix. Ils sont pris parmi les citoyens et nommés par les cours de *centuries* (*court-leet*), les paroisses ou les magistrats. On est forcé, sous peine d'amende et de prison, de servir comme constable ou de se faire remplacer par un *deputy constable*.

Les constables portent comme insigne un petit bâton en métal surmonté de la couronne royale. Ils sont tenus de l'exhiber quand ils procèdent à un acte de leurs fonctions. On les divise en *high constables* et *petty constables*; en cas d'émeute, tout citoyen peut être requis en qualité de *special constable*.

Le constable était alors une sorte de juré. Peel en fait un professionnel et institue cinq compagnies de *police constables* ou policemen.

Ces compagnies succédèrent aux anciennes patrouilles à pied et à cheval qu'avait organisées, le siècle précédent, un bien curieux homme, Henri Fielding, juge de paix à Londres et romancier célèbre, en même temps qu'auteur de charmantes comédies. Son art s'apparente à celui de Cervantes et de Le Sage.

Né, en 1701, dans le Somerset, d'un lieutenant général, après une jeunesse fort dissipée, il acheta une conduite et devient un magistrat remarquable. Il mit sur pied, 80 ans avant Sir Robert Peel, à Bow Street, un nouveau plan de police qui fut continué et développé par son demi-frère, un aveugle, et l'ami du docteur Johnson, Saunders Welch, alors haut constable des quartiers de Holborne et de Lichtfield Street.

A cette époque, la police n'était pas une sinécure à Londres. L'application de la loi du gin donna lieu à de véritables émeutes où les *robin redbreasts*, ou *rouges-gorges* (ainsi appelait-on, pour leur gilet rouge vif, les hommes composant les patrouilles de Bow Street), furent souvent débordés.

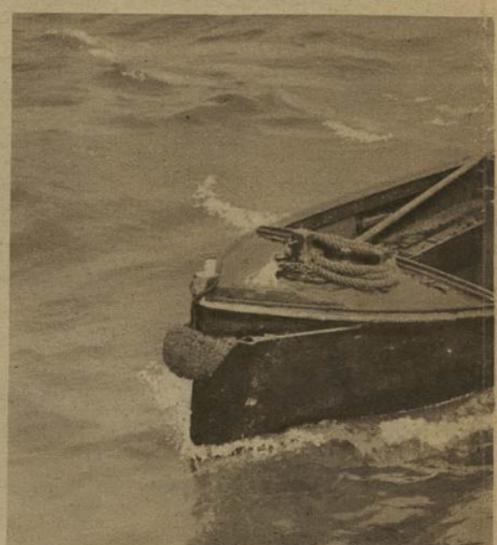
Pas de gin, pas de roi

était le cri d'une populace à qui le régime sec ou demi-sec n'offrait aucun attrait.

Pickpockets et *pieds feutrés* tenaient le haut du pavé. Fielding, à côté de ses patrouilles montées et à pied, créa les *runners*, qui furent les véritables



Le policeman doit parfois faire la bonne d'enfant



En haut : Une vue de Scotland Yard



La police fluviale



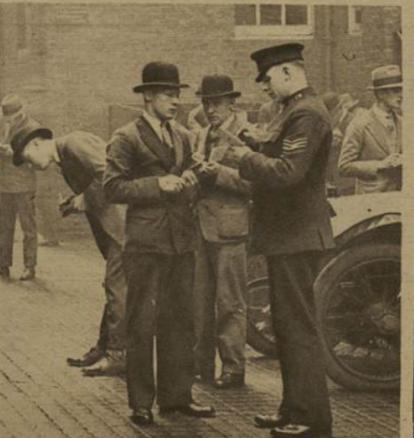
La vérification des fiches anthropométriques



Les détectives de Scotland Yard au travail



Chambre de garde



L'école des aspirants policemen



Le casier central de Scotland Yard où se trouvent les

de Londres ans



A droite : dans un poste, deux policemen comparent leurs notes pour faire leur déposition.



Un vestiaire dans un poste de police, pendant le repos de l'équipe de jour



Le policeman anglais de nos jours

ancêtres des détectives ou agents anglais de la sûreté. Ils furent très impopulaires à Londres, dès l'origine, et le demeurèrent sous leur nouvelle appellation jusqu'à ces dernières années.

Licenciés en 1839, ils furent rétablis en 1842 par sir Graham, à la suite de l'émotion que provoqua l'enquête policière si mal menée dans le crime de Daniel Goddard.

Le C. I. D.

Le secrétaire au Home Office consentit, à titre de prudente expérience, à la formation d'une petite branche de deux inspecteurs détectives et six sergents, qui eut son siège dans un nouveau bureau, à Scotland Yard. Ce fut là le premier noyau du C. I. D., ou Criminal Institution Department du Scotland Yard d'aujourd'hui.

Dickens publia sur eux, dans le *Household Words*, en 1850, sous le titre de *L'Art d'arrêter les voleurs*, une satire des plus humoristiques. C'est l'un de ces détectives qui lui servit également de modèle pour son *Inspecteur Bucket*.

Le recrutement de ces inspecteurs se faisait fort mal et était livré au petit bonheur. De plus, ils étaient fort peu nombreux ; on en comptait 15, pour 8.000 constables, au cours de l'année 1868.

Il fallut l'arrivée de M. Howard Vincent, en 1878, pour transformer ce service à Scotland Yard, en s'inspirant de l'organisation de la Sûreté à Paris. Ce ne fut pas sans peine. Les inspecteurs en civil, ou détectives, étaient fort mal vus de leurs collègues en uniforme, des chefs de ceux-ci et du public. Leurs collègues se plaignaient d'être espionnés par eux. Le public ne les considérait que comme des agents provocateurs. On trouve un écho de cet état d'esprit dans l'exposé de la question fait par sir William Harcourt, secrétaire au Home Office, à la suite de l'affaire du pharmacien Titley, qui fit tant de tapage à Londres.

La branche irlandaise de la Sûreté, créée à Scotland Yard en 1884, et appelée la « branche dynamite », contribua également à donner corps aux critiques déjà formulées. Elle fut supprimée en 1885.

En 1888, les crimes de Jack l'éventreur, à White Chapel, amentèrent à nouveau l'opinion contre le C. I. D. Une foule, aussi ignorante que mystique et persuadée que le règne de Satan et de Caïn commençait, accusait Scotland Yard de n'avoir pas fait le nécessaire pour mettre la main, en temps utile, sur ce monstre.

Il ne fallut rien moins qu'une littérature exaltant la pénétration psychologique, l'acuité d'intuition et la rapidité d'investigation que réclame l'état de détective pour réhabiliter celui-ci — ou,

plus exactement, l'habiliter — dans l'esprit du public. C'est maintenant chose faite. Le détective ou agent en civil a ses lettres de noblesse en Angleterre grâce à Conan Doyle et à *Sherlock Holmes*.

Il ne s'ensuit aucunement que les gens du monde ou les amateurs versés occasionnellement dans ce service y montrèrent de brillantes qualités. Loin de là ! Après de malencontreuses expériences, il fut décidé, en haut lieu, que les détectives ne seraient plus recrutés dorénavant que parmi les constables.

Épuration

C'est au lendemain d'une période quelque peu troublée que la police de Londres va fêter son centenaire. On se souvient du scandale le plus récent. Le sergent Goddard, de la branche spéciale des clubs (notre police mondaine), fut convaincu d'avoir reçu, en quelques années, d'importantes sommes en échange d'avertissements utiles donnés à Mme Merrick, propriétaire de plusieurs clubs de nuit (*Night Clubs*), à la veille de descentes policières.

Corruptrice et corrompu payèrent cher leurs petites manigances. Ceci est tout à l'honneur de la police anglaise. Elle n'hésite pas à se montrer implacable pour les brebis galeuses, quand les circonstances les lui signalent. Son nouveau chef, lord Bing of Vinny, qui commanda, comme général, un corps d'armée en France, lors de la dernière guerre, s'empressa, dès son arrivée à Scotland Yard, d'effectuer des coupes sombres parmi les éléments indésirables qui pouvaient s'y rencontrer.

Ce sera la mémoire de sir Robert Peel qui bénéficiera le plus de la célébration du centenaire de la police métropolitaine anglaise. Nous avons montré, au cours de cette étude, qu'il convient, pour être juste, de ne point oublier le nom de ses prédécesseurs, non plus que de ses successeurs. Les uns et les autres ont contribué à faire de cet organisme l'arme puissante qu'il est devenu contre l'armée du crime et du désordre.

Les "Bobby"

Depuis cent ans, il est intéressant de signaler que le nombre des policemen est devenu six fois plus grand, alors que celui des gens dépendant de leur juridiction a quadruplé ; la criminalité est allée en diminuant dans de sérieuses proportions. A partir de la guerre, on observe une décroissance assez sensible de l'ivrognerie. Au lieu de 60.000 personnes appréhendées annuellement pour ivresse manifeste, il n'y en a plus que 30.000. Quant aux nombre de policemen victimes de coups et blessures en procédant à des arrestations, il est le cinquième de ce qu'il était il y a dix ans.

La mémoire du grand Anglais que fut sir Robert Peel, en attendant d'être célébrée officiellement, l'est plusieurs fois par jour en Angleterre, où les constables sont désignés sous le nom familier de *Bobby*. *Bobby* est le diminutif de Robert, prénom de Peel. C'est un terme d'amitié, alors qu'il n'en allait pas de même de l'ancien sobriquet employé en Irlande : *peeler*.

Quand le prénom l'emporte sur le nom, c'est que le cœur a parlé...

John BERBY.



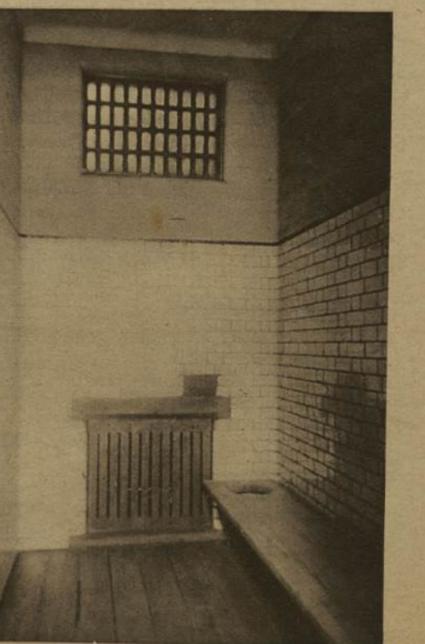
L'école des aspirants policemen



L'examen des empreintes à l'aide du microscope



Un détective enseigne à l'un de ses collègues la façon de prendre des empreintes digitales



Un "violon" à Londres



sur la Tamise.



empreintes digitales de dizaines de milliers de criminels

AU PAYS DE L'AMOUR VÉNÉRAL



IV Comment elles nuisent

SIL est romantique de considérer la prostituée comme le réceptacle de toutes les luxures, il n'est que trop conforme à la réalité des faits de la regarder comme une intarissable source de maux physiques.

Il y a bien peu d'années, un pharisaïsme, qu'il n'est pas trop sévère d'appeler criminel, interdisait de parler, en France, de certaines maladies que l'on croyait avoir assez stigmatisées en les qualifiant de honteuses.

Une semblable attitude, si elle n'était lourde de conséquences tragiques, serait risible. Cette prétention de classer les infections en avouables et inavouables a quelque chose de comique. On aurait sans doute bien amusé Pasteur, en lui disant que ces microbes qu'il découvrait seraient un jour classés par ordre d'honorabilité, qu'il y aurait des microbes ignobles et des microbes nobles. On l'aurait peut-être amusé, mais on l'eût sûrement jeté dans une de ces belles colères où le plongeait le spectacle de la sottise et de l'incompréhension.

La pudeur hypocrite, qui conduit encore tant de parents et d'éducateurs à maintenir le plus longtemps possible les enfants dans l'ignorance de tout ce qui touche les choses de la chair, est la cause la plus certaine de la diffusion effroyable des maladies dites vénériennes.

Qu'a donc de honteux, de vénérien, une maladie qui peut se contracter de mille manières, où Vénus n'a nulle part ? A moins qu'il ne trouve juste que les enfants soient punis de la faute des parents, qui oserait parler de châtement à propos d'un mal que l'on reçoit si souvent, hélas ! par voie héréditaire ?

C'est assez parlé de la psychologie de la prostituée, c'est assez montré les aspects pittoresques de la vie de ces êtres en marge ; il faut maintenant laisser voir ce qui se cache derrière le décor de fards et les oripeaux de galanterie.

Ce qui s'y cache, c'est la maladie, c'est parfois la mort.

Sans doute, il ne faut pas dramatiser. Je ne veux pas me donner le ridicule du prédicant qui dresse la prostituée comme une goule aux cent mille visages que Dieu jeta sur le monde pour le syphilitiser et le punir ainsi de ses impiétés.

Ce serait d'autant plus ridicule qu'une telle conception tendrait à confirmer le préjugé populaire qu'« on n'en guérit pas ». On en guérit, et fort bien ; mais le plus sûr moyen de s'épargner tout ennui est encore de ne pas la contracter. Or, les chiffres sont là pour le dire fort éloquentement, c'est encore avec les prostituées qu'on la contracte le plus sûrement.

J'emprunte la statistique suivante à une très récente communication du professeur Gougerot, à la Société française de syphiliographie.

Hommes :	1926	1927	1928
Syphilis contractée avec des prostituées racolant dans la rue ou dans les lieux publics	56%	54%	58%
Syphilis contractée avec des prostituées en maison	3%	6%	9%
Syphilis contractée avec des bonnes de restaurant, des domestiques	11%	6%	7%
Syphilis contractée avec des amies	10%	10%	9%
Syphilis contractée avec des ouvrières d'usine	6%	6%	5%
Syphilis contractée avec des femmes légitimes	4%	4%	4%

A l'infirmerie de la prison Saint-Lazare, le docteur Clément-Simon passe la visite des filles arrêtées au cours



d'une récente rafle

Au centre : la sœur supérieure de Saint-Lazare (Photos Manuel et S. G. Presse)

	1926	1927	1928
Syphilis contractée avec des femmes mariées (non légitimes).....	3%	2%	1%
Divers	17%	12%	7%
Femmes :			
Amis	65%	70%	68%
Maris	29%	20%	24%
Hommes de rencontre ..	6%	10%	8%

« La prostitution, ajoute le savant professeur, est donc responsable, à Paris, de 67 % des cas de syphilis. »

Les statistiques se rapportant aux autres maladies vénériennes donnent des chiffres tout à fait comparables.

Les pourcentages qu'on vient de lire attirent quelques remarques.

Tout d'abord, ce qui saute aux yeux, c'est l'énorme proportion des syphilis contractées avec les « prostituées racolant dans la rue ou dans les lieux publics » : 58 % contre 9 % contractées avec les prostituées en maison. Le fait s'explique très facilement : la femme de maison est soumise à un contrôle médical obligatoire ; la femme de rue, qu'elle soit en carte ou non, ne subit qu'une contrainte très légère ; elle échappe assez facilement, « saute » une visite et à tout le loisir, si un accident contagieux s'est déclaré entre deux examens, de contaminer une foule de « clients ».

Ce qui frappe ensuite, c'est le nombre relativement considérable des syphilis contractées avec des femmes considérées comme non prostituées, mais qui pratiquent en réalité une manière de prostitution occasionnelle : bonnes, amies (?), ouvrières d'usine.

Enfin, on remarquera le nombre, somme toute très restreint, des contaminations conjugales.

La statistique féminine suggère deux réflexions : les prostituées sont surtout contaminées par leur « ami », avec lequel elles juge-

raient injurieux de prendre des précautions ; le nombre est considérable des malheureuses femmes contaminées par leur mari.

Depuis un an environ, il est beaucoup parlé, dans les milieux médicaux, d'une recrudescence des maladies dites vénériennes et en particulier de la syphilis.

Cette recrudescence a commencé de se manifester il y a trois ans environ. Depuis, le nombre des maladies de ce genre n'a cessé d'augmenter. C'est ainsi qu'à la clinique de la Faculté, à l'hôpital Saint-Louis, le nombre des syphilis récentes a suivi la progression suivante :

En 1926 : 491 (343 hommes et 148 femmes) ;
En 1927 : 611 (409 hommes et 202 femmes) ;
En 1928 : 670 (452 hommes et 218 femmes).

Il résulte d'une enquête que j'ai poursuivie auprès des principaux spécialistes de France et de l'étranger que cette recrudescence est à peu près générale en France, alors que, dans la plupart des pays d'Europe, il y a une diminution sensible. En Italie et en Espagne, en particulier, le nombre des maladies vénériennes diminue dans des proportions considérables.

De l'avis de presque tous les spécialistes interrogés, on doit attribuer la recrudescence des maladies vénériennes en France à plusieurs causes, qui sont, par ordre d'importance :

L'afflux des étrangers (encore cette raison est-elle discutée par certains) ;

L'ignorance et l'insouciance des malades, qui attendent trop longtemps avant de consulter et contaminent pendant ce temps leur entourage ;

L'impossibilité où l'on est en France d'obliger les malades contagieux à se soigner. Le professeur Gougerot rapporte, à ce sujet, une anecdote effroyable dans sa simplicité : « Récemment, vers la mi-décembre, une prostituée, soignée dans notre service pour chancre et plaques muqueuses, décida de

quitter l'hôpital à l'approche des fêtes pour gagner quelque argent en exerçant son métier. Elle signa sa feuille suivant la formule consacrée : « Je sors sur ma demande, malgré l'avis « du médecin », et nous dûmes assister, impuissants, au départ de cette femme encore contagieuse, sachant fort bien qu'elle allait disséminer la syphilis à tous ses partenaires.

« Ces faits, ajoute l'auteur, font regretter en France l'absence d'une loi analogue à la loi scandinave d'interner tout malade contagieux refusant de se soigner. »

Enfin, la dernière et la grande cause de la recrudescence tient à l'augmentation de la prostitution, et particulièrement de la prostitution clandestine, c'est-à-dire non surveillée policièrement et surtout sanitairement.

Quel remède à ce dernier mal, le plus grand ? Depuis des lustres, on le discute, et abolitionnistes et réglementaristes se jettent, sans résultat, mille arguments à la tête.

Faut-il, comme le veulent les premiers, supprimer l'appareil désuet de la réglementation actuelle pour le remplacer par une sorte d'évangélisation de la prostituée ; doit-on, comme le réclament les seconds, rendre la réglementation plus sévère, tout en l'adaptant aux nécessités modernes ?

Je n'aurai pas la prétention d'essayer de les départager.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le système actuel est déplorable. Il ne semble pas qu'il y ait un intérêt social quelconque à traiter les filles comme on les traite, c'est-à-dire comme un bétail ; il semble, au contraire, qu'il y aurait un intérêt majeur à les rendre autant que possible inoffensives.

En quoi est-il utile qu'une fille, arrêtée à 5 heures du soir, attende jusqu'au lendemain matin, dans des locaux infects de la préfecture, l'examen d'une carte qu'il suffit d'un coup d'œil pour vérifier ? N'est-ce pas, d'autre part, une étrange conception du respect de la liberté individuelle qui oblige des médecins à « assister, impuissants, au départ de l'hôpital d'une fille encore contagieuse » ?

Au surplus, cette question des filles soumises n'est qu'une très petite question en face du problème, pratiquement insoluble, de la prostitution clandestine.

Contre ce fléau, on ne peut envisager que des mesures de dictature. D'abord, faire des maladies vénériennes des maladies à déclaration obligatoire ; il en est ainsi dans certains pays, en Nouvelle-Zélande notamment, et les résultats de cette mesure sont, paraît-il, merveilleux.

Rendre le traitement obligatoire et trouver des moyens de coercition vraiment efficaces pour obliger les malades, quels qu'ils soient, à se soigner.

Traquer la prostitution clandestine. C'est le plus difficile. Un de mes amis, qui se dit partisan des solutions radicales, me suggère celle-ci : le rétablissement des « quartiers réservés ». Choisir, dans quelques arrondissements de Paris, une rue qui serait tout entière consacrée à la prostitution. Cette rue, close, serait interdite aux mineurs et soumise à une surveillance policière et sanitaire excessivement sévère. En dehors de ces lieux réservés, la prostitution deviendrait un délit et serait réprimée avec la plus extrême sévérité.

Par ce moyen, disparaîtraient le scandale permanent du racolage, les maisons de rendez-vous, les hôtels de passe et bien d'autres choses dont, en grande partie, la syphilis.

Un tel projet est malheureusement du domaine de l'utopie. Longtemps encore, la prostitution restera une profession à la fois interdite et tolérée ; la prostituée, une délinquante connue de la police, ignorée de la justice, et, jusqu'à la fin des temps, sans doute, « ce seront toujours les mêmes qui seront en carte ».



Dans un bal musette de la rue de Lappe

(Photo Éti Lotar)

(A suivre.)

Henri DROUIN.

A TRAVERS LE MONDE

Le sergent de ville et la veuve joyeuse

Berlin, mai 1929.

Le ministre de l'Intérieur prussien a dit dans un de ses discours qu'une atmosphère d'amitié et de confiance doit être créée entre la police et la population.

La jeune Fraü Von P..., veuve d'un lieutenant mort au champ d'honneur, a voulu mettre en pratique cette recommandation.

Le sergent de ville (on les appelle en Allemagne Schupo) Ernst, qui est en faction au coin de Kurfurstendam et Taunzienstrasse, c'est-à-dire l'endroit le plus chic de Berlin, lui sembla être tout à fait indiqué à cet égard.

La "confiance" se transforma très vite en amitié, l'amitié en amour, et l'amour conduisit au drame, dont le dernier acte se déroula devant le tribunal correctionnel de Charlottenbourg.

Un jour, en effet, le brave schupo se lassa de la tendre et noble veuve. Elle vint deux ou trois fois à son poste pour essayer de le détourner de ses devoirs, mais il resta inébranlable.

Un soir, folle de rage et de jalousie, elle aperçut au coin d'une rue le dos puissant de son ancien amant. Elle se précipita et le frappa sauvagement à coups de cravache. Le schupo se retourna et la veuve constata avec stupéfaction qu'elle avait cogné sur un autre sergent de ville.

Cette erreur ne fit que redoubler sa colère. Elle retrouva Ernst et donna libre cours à sa furie ; tant et si bien que son amant, avec l'aide du collègue, dut la transporter au poste, où elle fut éconnée.

Le président. — Pourquoi avez-vous frappé l'agent Ernst ?

L'inculpée. — Parce qu'il ne m'a pas saluée.

Le président. — Témoin Ernst, que dites-vous de cela ?

Le témoin. — Je ne l'ai probablement pas vue.

Le défenseur. — L'inculpée dit que vous lui deviez de l'argent.

Le témoin. — C'est elle au contraire qui m'en doit.

L'inculpée. — Comment peux-tu mentir comme cela ! N'as-tu pas honte ?

Le défenseur. — Monsieur le témoin, est-il vrai que vous avez frappé brutalement Mme Von P... ?

Le témoin (géné). — Je ne conteste pas que quelque chose de ce genre se soit passé, mais Mme Von P... m'a frappé la première et elle l'a fait à cause de (de plus en plus géné) de... de... d'un penchant érotique.

Le président. — Mais pourquoi êtes-vous entré en relation avec l'accusée ?

Le témoin (rouge de confusion). — Je pensais que peut-être j'y apprendrais quelque chose (hilarité générale).

Le tribunal a condamné Mme Von P... à 400 marks d'amende ou 40 jours de prison.



Henri Mates, de Washington, âgé de cinq ans, a été si terriblement effrayé par un chien, que tous ses cheveux en sont tombés.

La cérémonie interrompue

Varsovie, mai 1929.

L'église de Novo-Saczky (Pologne) a été, ces jours-ci, le théâtre d'une bataille extraordinaire. Le fils d'un riche paysan, Wlodzysky, devait se marier avec la fille du maire.

Mais la jeune fille de l'instituteur Senteycz, ne trouvait pas cette union de son goût. Elle avait de sérieuses raisons de croire que le fiancé avait envers elle de graves obligations.

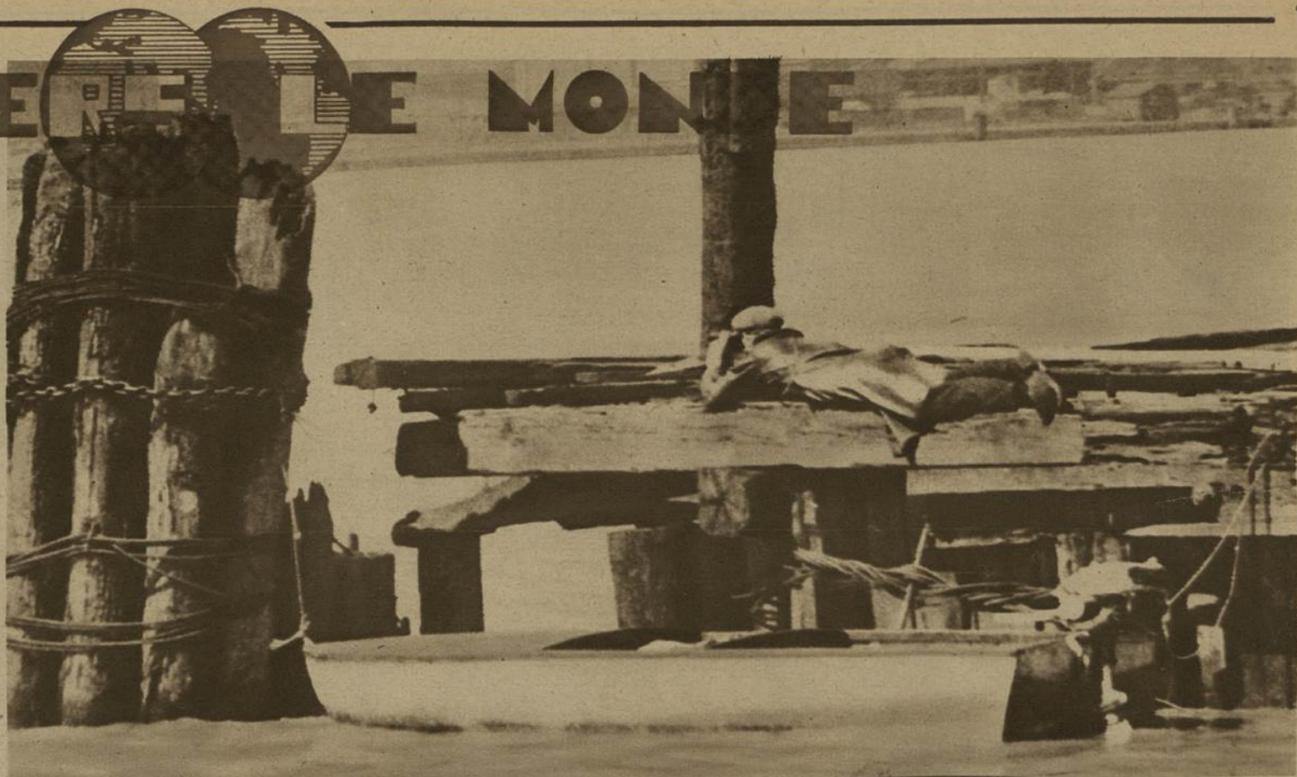
Quand le jeune couple s'approcha de l'autel et que le prêtre eut commencé la cérémonie, elle se précipita sur son amant et le frappa de plusieurs coups de couteaux au visage.

Le fiancé tomba couvert de sang. Ses amis se précipitèrent sur la jeune fille, mais d'autres paysans prirent parti pour elle et une bagarre épouvantable éclata dans l'église.

Les chaises volaient en l'air et les coups de poings pleuvaient.

Le curé essayait en vain de rappeler ses ouailles à la paix et à l'amour chrétien, mais, menacé lui-même, il dut se mettre à l'abri dans la sacristie.

Quand la police arriva, elle trouva de nombreux blessés et eut beaucoup de peine à rétablir l'ordre. L'état de Wlodzysky est très grave et la fille de l'instituteur est en prison.



La contrebande d'alcool en Amérique.

Cette curieuse photographie montre un contrebandier à son poste d'observation sur la rive canadienne du fleuve Détroit. Il surveille avec ses jumelles la rive américaine, tandis qu'un canot automobile, chargé de caisses d'alcool, est dissimulé près du débarcadère. Aussitôt qu'un camarade, posté sur la rive gauche, lui adressera des signaux annonçant que nul "agent sec" n'est en vue, le "bootlegger" lancera son canot à toute allure.

Crime ou mise en scène

Berlin, mai 1929.

La police criminelle de Berlin essaye en ce moment de faire la lumière sur un drame d'amour, dont les détails restent encore obscurs.

Il y a quelques jours, un artiste de l'Opéra de Leipzig, Kurt Schwirtz, vint faire une visite à son ami, artiste comme lui, M. Z..., habitant Auguststrasse, à Berlin. Il était très agité et tenait des propos incohérents. Quand il partit, Mme Z... s'aperçut de la disparition du revolver de son mari. Elle courut immédiatement après Schwirtz et le rattrapa dans la rue. Comme il ne voulait pas lui rendre l'arme, elle le fit arrêter par un schupo.

Conduit au poste, Schwirtz raconta l'histoire suivante : il y a trois semaines, dans un café, il avait fait connaissance d'une jeune fille, Hertha Sigismund, âgée de vingt ans. Bientôt après, ils habitèrent ensemble dans une pension de famille. Puis survinrent des difficultés d'argent. Les jeunes gens firent des dettes. Voyant qu'ils ne pouvaient plus vivre ensemble, ils décidèrent de se suicider.

La veille de son arrestation, Schwirtz alla avec Hertha au bois de Grunewald. Ils y passèrent tout l'après-midi et, le soir, assez tard ils se trouvèrent près du lac de Hundekuhl. « La jeune femme me supplia, affirme Schwirtz, de la tuer d'abord. » Il lui tira deux balles dans la tête, mais il n'eut pas le courage de se faire justice. Il resta plusieurs heures près du cadavre, qu'il finit par jeter dans le lac.

Les policiers se rendirent immédiatement avec Schwirtz sur les lieux du drame. Il montra l'endroit d'où il avait jeté le corps dans l'eau et, tout à coup, se dégageant brusquement des agents qui le surveillaient, il se jeta dans le lac en criant : « Laissez-moi tranquille, je veux suivre ma Hertha ! »

Mais il surnagea aussitôt et les policiers le décidèrent sans peine à regagner la rive.

Il fut enveloppé dans une couverture et transporté en automobile au poste.

Malgré tous les efforts, on n'a pas encore pu retrouver le cadavre de Hertha Sigismund.

Un terrible roi des montagnes

Athènes, mai 1929.

Themistocle Bambalis, célèbre bandit macédonien, avait son repaire dans les montagnes de la région frontalière.

Un gendarme, séduit par la prime promise pour la tête de Bambalis — 300.000 drachmes — se mit à sa recherche et, après une chasse laborieuse, finit par le découvrir.

Mais, quand il vint, accompagné de soldats et de gardes jusqu'à l'endroit où se cachait Bambalis, ce dernier avait disparu. Ayant entendu l'approche de l'ennemi, il avait pris un sentier connu de lui seul et il s'était enfui.

Pendant plusieurs semaines, on n'entendit plus parler de Bambalis. Tout à coup, il se présenta en personne vers minuit au domicile du gendarme qui était au lit avec sa femme.

Le bandit salua très poliment le gendarme, baisa la main de la femme et après avoir accompli ces devoirs de politesse, saisit un martinet et jouetta vigoureusement les deux époux terrifiés qui perdirent connaissance.

Quand ils revinrent à eux, le bandit prit un couteau et se mit à torturer le malheureux gendarme sous les yeux de sa femme. Après l'avoir lardé de coups, il lui ouvrit la poitrine et lui arracha le cœur. Avec le sang de sa victime, il écrivit sur une feuille de papier : « Ainsi seront punis les délateurs. » Et il accrocha cette feuille sur la porte.

Pendant ce temps, la femme s'était de nouveau évanouie. Bambalis la viola et repartit dans la montagne.

Tous les efforts de la police et des gendarmes pour retrouver ce redoutable bandit, sont restés jusqu'à présent sans résultat.

Ce roi de la montagne terrorise les habitants des villages dans la région où il opère et personne n'ose le dénoncer.

Le gouvernement grec ne peut qu'augmenter de 10.000 drachmes le prix de sa tête après chaque nouveau meurtre.

Un businessman qui promet



Michael Brzoska.

New-York, mai 1929.

Michael Brzoska, âgé de quinze ans, employé à l'American National Company, avec un salaire de douze dollars par mois, avait la tête farcie de lectures. Mais ce n'était guère des romans d'aventures qui étaient sa passion préférée. Il lisait des prospectus, des catalogues, des brochures commerciales et rêvait à de grosses affaires qu'il monterait un jour afin de devenir un roi de quelque trust au nom retentissant.

Étant entré au service de l'American National Company, il ne cessa de rêver à un avenir brillant. Au mois de mars dernier, Michael disparaissait, emportant une serviette bourrée de dollars, de chèques et de titres, dont le montant s'élevait à 202.400 dollars. Il abandonna les chèques et les titres dans une chambre d'hôtel, n'ayant pas réussi à les négocier, mais il avait suffisamment d'argent liquide (736 dollars) pour débiter dans la vie. Il partit pour Philadelphie, où il devint actionnaire d'un immeuble de rapport et s'empressa de faire une grosse commande chez le tailleur. Les affaires ne marchaient pas, Michael se vit au seuil de la misère et revint à New-York. Une lettre anonyme le dénonça à la police, et celle-ci découvrit son adresse, grâce aux catalogues qu'il avait fait suivre.

Une femme qui parle trop est-elle folle ?

New-York, mai 1929.

Cette question fut posée à un jury de New-York, chargé d'établir la validité du testament de Mrs Rena Beck, qui laissa sa fortune à des amis et à des œuvres de charité, au détriment de sa famille. Une de ses sœurs attaqua le testament sous prétexte que Mrs Beck n'était pas en pleine possession de ses facultés mentales. Lorsqu'un témoin fut interrogé à ce sujet, il répondit : — Mrs Beck parlait beaucoup !... — Est-ce un indice de folie ? demanda le juge : je prie le jury de résoudre cette question.

Le gardien de cadavres

Munich, mai 1929.

Le gardien de la morgue de Saint-Wolfgang, qui depuis de nombreuses années exerce son métier, a été accusé, devant un tribunal de Munich, de s'être approprié les chaussures, les chaussettes, la chemise, les guêtres et le tablier d'un ouvrier mort à la suite d'un accident.

Quand les parents du mort remirent au cadavre une nouvelle paire de chaussettes, le gardien s'empara de nouveau, en ouvrant le cercueil avant l'enterrement.

L'accusé, qui a hérité sa situation de son beau-père, a déclaré qu'une coutume séculaire voulait que les gardiens de cadavres des personnes mortes de mort violente ou exécutées, reçoivent les effets de ces derniers.

Son beau-père avait exercé son métier pendant 37 ans et lui-même pendant 22 ans et il a toujours usé de ce droit sans aucune difficulté. On ne lui payait, d'ailleurs, pour le lavage et l'habillement du cadavre, que 10 marks par tête et ce n'était pas suffisant.

Son avocat a ajouté que d'après les coutumes locales, même dans les cas de mort naturelle, les gardiens des cadavres recevaient les draps de lit et en plus les chemises des hommes et les camisoles des femmes.

Le tribunal, sans tenir compte des coutumes, condamna le fossoyeur à deux semaines de prison.

Au nom de la prohibition

Washington, mai 1929.

Des incidents violents et même sanglants se déroulent en Amérique sous le signe de la prohibition. Trois étudiants du Emory and Henry College furent pris pour des « bootleggers » par les agents secs, qui tirèrent sur leur auto, tuant l'étudiant J. W. Kendrick, âgé de 17 ans. On ne découvrit pas trace d'alcool dans la voiture, et la mort du malheureux jeune homme a provoqué une indignation intense qui rappelle le mouvement d'opinion qui s'est produit au moment où le « I'm Alone » fut coulé au large de la côte américaine.



Derrière les fenêtres grillagées d'un immeuble de la Waghäuserstrasse à Berlin, un commerçant a été ligoté et rançonné par des bandits.

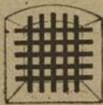


Infirmes et alcooliques, Charles Petitjean qui tua l'égoutier Pérard, un samedi soir à Belleville, a été condamné à six ans de réclusion par le jury de la Seine.

Le mystérieux assassinat de M^{me} de Malglaive devant la Cour d'Alger

LE meurtre de Mme de Malglaive est certainement l'un des crimes les plus mystérieux qui auront été, en ces dernières années, soumis à la cour criminelle d'Alger. Pendant plus de deux ans, la police a tâtonné, cherchant vainement le coupable... et puis elle a arrêté un homme : sa culpabilité repose davantage sur des hypothèses et des présomptions que sur une seule preuve véritable.

Cependant, il faut en finir : l'affaire date de loin. Elle doit être jugée ; le juge d'instruction n'ose pas libérer l'inculpé, en raison de la gravité même du crime ; il appartiendra aux juges souverains de décider « en leur âme et conscience » du sort de l'homme qui, le 21 mai, comparaitra devant eux.



Le 1^{er} mars 1927, Mme de Malglaive était trouvée dans sa villa de Sahel, chemin de Télémb, à Alger ; il était 7 h. 45 du matin lorsque le commissaire de police fit les premières constatations. Le corps était placé au milieu de la galerie, au premier étage de la villa, à cinq mètres de la chambre à coucher de la victime. Allongée sur le dos, les bras en croix, la tête baignant dans une large flaque de sang, les pieds nus, Mme de Malglaive portait des marques de coups sur le bras droit et à la tête. Aucune trace de lutte : l'assassin avait procédé par surprise. Mme de Malglaive avait été étranglée et, auparavant, frappée avec un instrument contondant. L'assassin s'était acharné sur la malheureuse femme et, après lui avoir porté les premiers coups, debout, il l'avait jetée par terre et, de ses doigts serrés, il avait comprimé le larynx...

La mort, de l'avis du médecin légiste, remontait à 5 heures du matin.

Dans la chambre à coucher, aucun désordre : le lit était simplement défait, les couvertures et les draps relevés d'une façon naturelle. Aucune trace du passage du criminel, le coffre-fort intact ; mais un simulacre d'effraction dont l'évidence frappa les policiers : dans la salle de billard, au bout du couloir, un carreau avait été coupé près de l'espagnolette, une lame de persienne forcée, mais nulle trace d'escalade de l'extérieur !

Le coupable devait connaître particulièrement bien la villa de Sahel.

Ce fut la raison qui détermina, après de longues hésitations, l'arrestation du domestique de Mme de Malglaive, Ouadi Habib ben Djilali.

Mme de Malglaive se levait de bonne heure ; elle avait l'habitude d'ouvrir la grande porte d'entrée ; le jour du crime, la porte n'était qu'entrebaillée...

Il avait plu dans la nuit même et cependant aucune trace de boue ne fut relevée dans la villa, ce qui ajoutait encore aux étrangetés du drame.

Dans l'armoire à glace, on constatait la disparition d'une large enveloppe, scellée de cinq cachets de cire, et qui contenait le testament de Mme de Malglaive, quelques milliers de francs destinés à couvrir les frais des obsèques et le journal de bord de son fils, Luc de Malglaive, que celui-ci avait rédigé alors qu'il effectuait à la voile le tour du monde.

Mme de Malglaive avait fait recopier sur un cahier toutes les lettres qu'elle avait reçues de son fils et ce cahier était pour elle un trésor.

« Il y a 3 ans, raconta M. Luc de Malglaive, lorsque je vins la voir, je me trouvais avec ma mère dans sa chambre ; elle sortit tout à coup ce cahier de bord et hésita à me le remettre. Finalement, elle décida de le garder et me dit : « Je le garde, lorsque je ne serai plus, tu le trouveras là ».

Et comme l'enveloppe n'était plus dans l'armoire, où pieusement Mme de Malglaive l'avait placée, son fils fit faire des recherches dans la villa, dans les banques, en vain ; avec le testament et le précieux cahier devaient se trouver des lettres de famille ; on en retrouva une dans le jardin de la villa, le 14 septembre 1928, dix-huit mois après le crime.



Bien des à-côtés de l'affaire sont troublants :

Il y avait sur le bureau de Mme de Malglaive une photographie la représentant à sa table de travail, assise devant son téléphone. On ne connaissait qu'une seule épreuve de cette pose : or, la photo ayant disparu après le crime, était reproduite quelques jours plus tard dans un quotidien de Londres. Ni le photographe qui avait tiré le cliché, ni le correspondant à Alger du journal anglais n'avaient envoyé d'épreuves à Londres. Comment la photo y était-elle parvenue ?

En attendant, Ouadi Habib ben Djilali n'a cessé de protester de son innocence.



(Photo Detective)
M^{me} Simone Gabard, reine de Paris, est en procès avec un music-hall où elle refusa de paraître en scène dans une tenue trop sommaire. La voici avec son avocat, M. Théodore Valensi

UN CHIEN-TEMOIN

Vienne, mai 1929.

Les époux Nathansky jouaient tranquillement au bridge avec des amis au café Payr, à Vienne.

A un certain moment un de leurs partenaires M. Ludwig Kabra sortit au lavabo. Mme Nathansky s'aperçut subitement que son portefeuille contenant 345 schillings avait disparu de son sac en or.

Il fut retrouvé quelques minutes après dans la cour, mais vide. Mme Nathansky accusa Kabra du vol. On le fouilla et on trouva dans deux compartiments de son portefeuille deux sommes différentes : une de 345 schillings et une autre de 600.

Kabra protesta de son innocence, pour se disculper, il déclara, que le porte-monnaie, selon toute vraisemblance, avait été tiré du sac par le petit chien d'un autre partenaire du bridge, qui ensuite l'aurait traîné en jouant, dans une autre pièce.

Les juges viennois sont des gens graves et conscients de leur haute fonction. Aussi le « tribunal des Echevins » cita le chien comme témoin sur la demande de la défense.

Le petit pékinois apparut, sans manifester la moindre gêne, sur la table des pièces à conviction et le président lui demanda s'il s'intéressait vraiment au petit objet en cuir.

Le témoin le nia catégoriquement en jetant sur le corpus délictif un regard indifférent et il s'en détourna immédiatement.

Kabra fut condamné.

DE JEUDI A

LE jury de la Seine, après avoir marqué depuis trois mois une sévérité qui avait étonné et surpris mais qui avait été approuvée par tous ceux qu'inquiètent des verdicts d'une faiblesse voisine de la lâcheté, paraît être revenu à sa tendance première. Il vient, coup sur coup, de prononcer deux acquittements.

Le Corse Begliomini avait tué son rival un Italien. Jalousie de sentiments autant que de race... L'Italien avait enlevé Germaine Planchon que Begliomini considérait comme sa femme.

Sur le trottoir de la rue Lauriston, les deux hommes échangèrent une de ces conversations qui se finissent toujours par un échange de balles. Begliomini affirma qu'il s'était cru en état de légitime défense et le jury le pensa puisqu'il le déclara non coupable...

Que de détails pittoresques dans cette affaire ! Et d'abord la réception au village de Corse, où Begliomini conduisit Germaine et la présenta à ses parents, à ses amis, comme sa future femme : le guitariste du pays vint lui donner l'aubade lorsqu'elle parut au balcon...

Après cela, pouvait-on contester à Begliomini des droits certains sur sa maîtresse ?

Et puis, ce qu'avait réclamé le meurtrier, avant de commettre le crime, c'était la robe que portait Ger-



Gabriella Bernard, « comtesse » de Granados, et Carlo Alimi, danseur mondain, ont comparu devant la 13^e chambre pour avoir volé des bijoux. Ils ont été condamnés chacun à six mois de prison

Nic

PETITES CAUSES



M^{me} Marguy Warma, l'artiste très connue, dont le mari, le comte de Warren, trouva la mort dans un accident d'auto, s'est rendue au Palais, accompagnée de son avocat, M^e Campinchi, pour se porter partie civile

Le D^r Prieur, médecin marron, dont Joséphine Baker, la danseuse noire, était l'amie, a comparu en correctionnelle, inculpé d'exercice illégal de la médecine

DI A JEUDI

M^{me} PIOLET, RECIDIVISTE

raîne au cours de cette « tournée » triomphale en Corse. Le malheureux, il pensait que cette robe, c'était un peu comme une robe de mariée, et qu'elle était sa propriété, à lui ; l'Italien ne devait pas la garder dans sa chambre... Qu'il garde Germaine, soit, mais pas le souvenir de ces amours anciennes...

Le jury de la Seine s'est laissé ému par ce récit sentimental et par la plaidoirie ardente de M^e de Moro-Giafferri.

Après le verdict, des acclamations partirent du fond de la salle : tout un groupe de compatriotes assistait au procès de Begliomini. Le président Mangin-Bocquet fit saisir un des perturbateurs, qu'un garde conduisit à la barre.

On le menaça de l'envoyer pendant 48 heures au Dépôt ! Menace pour rire... L'ami trop zélé de Begliomini jura qu'il n'applaudirait plus en cour d'assises, mais il passa de mauvaises minutes, tout de même.

Le second acquittement, ce fut celui de Nicaise Cortès, ouvrier espagnol qui tua une fille soumise, parce qu'elle aurait tenté de le voler. Explication peu vraisemblable mais qui fut admise sans difficultés par un jury, nous l'avons dit, particulièrement indulgent...

Quatorze fois condamnée, Mme Victoria Piolet comparait à nouveau devant les juges. Elle a volé dans un grand magasin un chapeau de 100 francs. A peine est-elle entrée dans le box de la 12^e chambre qu'elle s'abat en sanglotant.

— Quelle honte ! gémit-elle à travers les larmes. — Vous devez en avoir l'habitude, observe avec bonne humeur le président Dionsidon.

— Je ne recommencerais jamais plus, mon président, je vous le jure, j'ai agi dans un moment d'aberration.

— On agit toujours dans un moment d'aberration : seulement, chez vous, ces moments-là sont fréquents.

Mme Piolet poursuit ainsi avec le président un dialogue reposant, mais le magistrat lui reproche d'avoir employé tous les moyens pour retarder le plus possible sa venue à l'audience.

Le président. — Vous avez demandé de multiples remises en prétendant que votre avocat — et chaque fois, il s'agissait d'un conseil différent — était souffrant. Vous avez épuisé maintenant le stock des avocats malades.

Victoria Piolet. — Oh ! je souffre du cœur et j'ai mal aux épaules.

Le président. — Ce n'était pas une raison pour prendre un chapeau.

Résultat : quatre mois de prison. Le président ajoute : « Vos demandes de remises ne vous ont pas réussi, vous le voyez, vous recueillez ainsi les intérêts de la peine ! »

Incendiaire sans le vouloir

M^{me} Marie Doublier ne s'entendait pas avec son mari qui est cuisinier. Si l'on en croit les rapports de police, de « violentes discussions éclataient dans le ménage et se terminaient presque toujours par des coups dont les combattants portaient souvent la trace... »

Mme Doublier s'éprit alors d'un jardinier, M. Renaux, dont l'excellent caractère devait lui faire oublier ses désagréments conjugaux.

Mais M. Renaux eut vite assez de sa maîtresse : il rompit en février 1928.

Pendant un an, tout fut calme, mais, en mars dernier, Marie Doublier apprit qu'elle avait été remplacée et que son amant avait placé bien en évidence dans sa chambre la photo de son heureuse rivale...

Alors, n'y tenant plus, le 2 avril, elle se rendit dans la petite maison qu'habite à Fresnes le jardinier et chercha la photographie... Comme elle n'y voyait pas beaucoup, elle frota une allumette, la jeta imprudemment sur le parquet... et la bicoque faillit brûler...

Marie Doublier est inculpée de vol et d'incendie involontaire et renvoyée en correctionnelle.

Pour le vol, elle avoua : le délit est reconnu... la coupable est bien venue dans la maison avec l'intention d'enlever l'image de son ennemie. A défaut du brownie ou du vitriol, c'est toujours une consolation.

« ... Je reconnais que je suis coléreuse et énervée... ce que je cherchais, c'était à chiper la photo, mais pas à mettre le feu !... »

Car on avait soupçonné au début Marie Doublier d'un crime infiniment plus grave : n'avait-elle pas eu l'intention de brûler la maisonnette de son amant ? Ce qui permettrait de le croire, c'était le lit...

Le lit, dont les souvenirs devaient lui être particulièrement douloureux était à moitié brûlé... Le matelas éventré... le duvet des oreillers était répandu dans la pièce.

Marie Doublier. — Je vous jure, mon président, que je n'ai pas fait exprès d'y mettre le feu (sic). Quelques instants après que j'eus quitté la maison en emportant la photo, j'ai entendu crier : « Au feu ! » Comme j'avais été vue par deux personnes sortant de la maison Renaux, je n'ai pas osé me rendre sur les lieux pour aider aux secours, et je me suis cachée chez moi...

M. Renaux est très irrité contre son ancienne maîtresse. Il l'accable dans une déposition qui passe la mesure.

— Tu m'as même pris un paquet de bonbons !

— Ça, c'est vrai, avoue en soupirant Marie Doublier... j'ai trouvé les bonbons en cherchant la photo et je les ai mangés.

M^e Séguin de la Salle défend l'amoureuse incendiaire.

Le Tribunal ne la condamne qu'à 8 jours de prison avec sursis.



De la coco dans un dictionnaire

Tout frisé, pommadé, parfumé, Gaston Loire, maître d'hôtel dans une maison très spéciale de la rue aux Ours, a fait appel d'un jugement qui le condamne à six mois de prison pour trafic de stupéfiants.

Affaire bizarre : Gaston Loire était soupçonné par la police de se livrer à ce fructueux trafic. Au cours d'une perquisition dans sa chambre, on

avait trouvé un dictionnaire et, intercalés entre les pages du dictionnaire, cinq paquets de cocaïne. Inculpation immédiate, instruction et condamnation.

Le maître d'hôtel se prétend innocent. La Cour, que préside M. Reulos (magistrat qui, par principe, ne croit pas à l'innocence et volontiers, dans le doute, condamne), visiblement est sceptique.

Le président. — Que faisiez-vous avec ce dictionnaire ?

Gaston Loire. — Grand amateur de mots croisés, je l'avais acheté dans ce but.

Le président. — Et en faisant vos mots croisés, vous ne vous êtes pas aperçu de la présence des paquets de cocaïne. Vous n'avez pas trouvé cela curieux ?

Gaston Loire. — Pendant longtemps, je n'ai plus fait de mots croisés ; j'ai enveloppé le dictionnaire dans un journal, je l'ai laissé dans le bureau de l'établissement où j'étais employé... beaucoup de personnes allaient et venaient dans la pièce ; il est certain que quelqu'un a glissé la drogue dans le livre.

Le président. — Si vous étiez dans une honnête maison de commerce, on pourrait croire à votre bonne foi ; mais vous fréquentez des milieux interlopes, vous vivez parmi les détraqués.

Gaston Loire se rebiffa : — J'ai été affecté dans cette maison par le bureau de placement départemental !

La cour est ahurie : mais le fait est exact.

Et cette révélation emporte les dernières résistances des conseillers. Gaston Loire est acquitté... A pas menus, il quitte la salle et rejoint son père qui, tout bouleversé, l'embrasse.



Un petit drame à l'église de Charonne

Que cette histoire serve de leçon à M. l'abbé Ernest Miquel, vicaire à Saint-Germain de Charonne, et que jamais plus, il ne s'avise d'emprunter de l'argent à ses pénitentes ! Cela peut mener très loin et jusqu'en correctionnelle, ainsi qu'il va être conté.

L'abbé Miquel avait demandé, il y a dix-huit mois, à Mme Vve Gérard de lui prêter 2.200 fr. ; Mme Gérard lui rendit ce service aussitôt. Le remboursement ne devait guère tarder : Mme Gérard le réclama discrètement d'abord, puis avec plus d'insistance.

Le 5 décembre 1928, au début de l'après-midi, la pénitente-crancière tomba sur le vicaire, son débiteur.

— Je ne vous lâche plus, dit-elle, rendez-moi mes 2.200 francs...

Et de fait, elle s'agrippa à la robe de l'abbé, qui ne s'attendait pas à une saisie corporelle aussi soudaine.

Mais M. Miquel, étant plus fort que Mme Gérard, parvint à se dégager, non sans avoir porté à l'œil de son adversaire un coup dont la marque bleuâtre put s'observer pendant huit jours.

Et l'abbé se sauva vers la sacristie, Mme Gérard se lança à sa poursuite. Ce fut une course folle dans l'église ; survint le curé : Mme Gérard lui conta ses malheurs, puis, fort irritée, s'en alla porter plainte contre l'abbé Miquel au commissariat de police.

Et le vicaire fut traduit devant la 13^e chambre.

Entre temps, la dette avait été réglée, sans doute par le bon curé, fort ennuyé de ce petit scandale qui s'était produit dans l'église même et qui avait troublé la tranquillité de sa paroisse.

Et comme le délit n'était pas bien grave, le tribunal montra une extrême indulgence : 50 francs d'amende.



(Photos Détective)

Nicaise Cortès, ouvrier espagnol qui tua une fille soumise, a été acquitté par le jury de la Seine



Frs 130 par mois

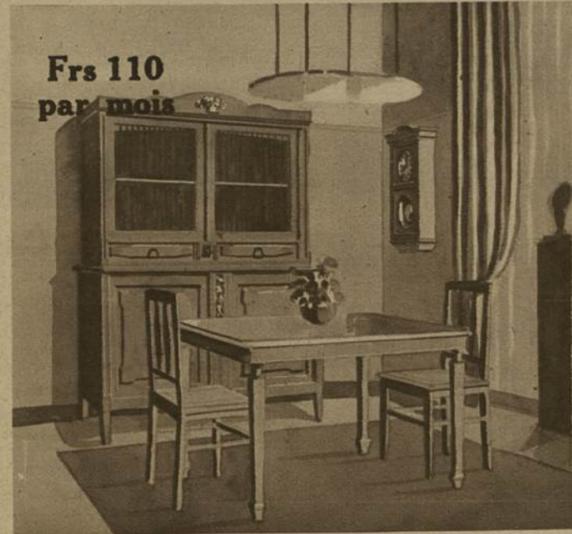
SALLE A MANGER N° 18

En chêne premier choix, sculptures prises dans la masse. Buffet de 120 cm., 2 portes vitrées, glace de crédence argentée, biseautée. Table forme ovale de 105x115 cm, avec 2 allonges. 6 chaises châssis vissé, canne fine.

Les 8 pièces..... frs 2.340. »

Franco de port et d'emballage

Payables en 18 traites de 130 fr.



Frs 110 par mois

SALLE A MANGER N° 9

En chêne 1^{er} choix, buffet corps sur corps de 140 cm., 4 portes ouvrantes 2 tiroirs, porte du haut vitrée, fond du buffet garni satinette sur rideau, à tringle, décoration entièrement moderne, poignées et entrées de serrures en bronze. Table rectangulaire chêne massif de 90x100 cm., avec 2 allonges. 6 chaises chêne massif, sculptures prises dans la masse, châssis vissé, canne fine. (Cette salle à manger ne se détaille pas.)

Les 8 pièces..... frs 1.980. »

Franco de port et d'emballage

Payables en 18 traites de 110 fr.

18 MOIS DE CRÉDIT

FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE

1^{er} versement après la livraison

Demandez notre catalogue général n° 46



Frs 130 par mois

N° 25

En chêne 1^{er} choix, sculptures modernes. Armoire démontable de 130 cm., hauteur 200 cm., 3 portes ouvrantes, séparations intérieures, 2 tiroirs au milieu, poignées et entrées de serrures bronze argenté tablettes à l'intérieur, glace argentée biseautée. Lit assorti de 140 cm., extérieur. Table de nuit forme liseuse, dessus et intérieur marbre.

Les 3 pièces..... frs 2.340. »

Franco de port et d'emballage

Payables en 18 traites de 130 fr.

Nos meubles sont de fabrication irréprochable



Frs 198 par mois

SALLE A MANGER N° 8

En chêne 1^{er} choix, sculptures prises dans la masse, buffet de 140 cm., 5 portes ouvrantes, 4 tiroirs, poignées et entrées de serrures en bronze, argentier avec 2 guérites modernes garnies glaces; dans le fond, glaces argentées. Table ovale de 105x115 cm., avec 2 allonges, pieds à cannelures se vissant dans la ceinture. 6 chaises chêne massif, sculptures prises dans la masse, châssis vissé, canne fine.

Les 8 pièces..... frs 3.564. »

Franco de port et d'emballage

Payables en 18 traites de 198 fr.



Frs 88 par mois

N° 27

Armoire anglaise, chêne premier choix, largeur 110 cm., d'un côté penderie, de l'autre côté tablettes, 4 tiroirs. Lit assorti de 140 cm. Table de nuit assortie, dessus marbre.

Les 3 pièces..... frs 1.584. »

Franco de port et d'emballage

Payables en 18 traites de 88 fr.

L'armoire seule..... frs 1.188. »

Payables en 18 traites de 66 fr.

Je prie la Maison GIRARD et BOITTE, S. A., 112, rue Réaumur, à PARIS, de m'envoyer les meubles ci-après désignés : une

à fr..... n°..... payables en 18 traites mensuelles de fr..... que je payerai jusqu'à complet paiement.
 Fait à..... le..... 19.....
 Nom et prénom.....
 Profession ou qualité.....
 Domicile.....
 Département..... Gare.....
 SIGNATURE :

Girard & Boitte

112, Rue Réaumur PARIS (2^e)

DU CINÉMA

LA PREMIÈRE REVUE CINÉMATOGRAPHIQUE COMPLÈTEMENT INDÉPENDANTE



SON ENQUÊTE : QU'AVEZ-VOUS APPRIS AU CINÉMA ?
 SES ARTICLES par POUDOVKINE, ROBERT DESNOS, JEAN GEORGE AURIOL, ANDRÉ DELONS, BERNARD BRUNIUS, etc.

La Revue des Films

Illustrations tirées de Films inédits ou inconnus.

ABONNEMENT A LA 1^{re} SÉRIE DE 6 CAHIERS

France et Colonies : 35 Francs
 Union Postale : 45 Francs } le Numéro 8 Francs
 Autres Pays : 70 Francs

Librairie José CORTI

6, rue de Clichy, PARIS (9^e)

Librairie GALLIMARD

3, rue de Grenelle, PARIS (6^e)

le Scandale de la Gazette du Franc

Ne lisez pas ce livre si vous avez peur de la Vérité.

Un vol. 12 fr.

Éditions Pierre Souval

E. Pujarniscle

Le Bonze et le Pirate

... une lutte féroce autour d'un trésor et d'une Congal.

LES ÉDITIONS G. GRES ET C^{ie}

Un livre passionnant

Paul Ginisty

LE CRIME DES DEUX COMÉDIENS
roman

Une originale et frénétique histoire de passion romantique

LES ÉDITIONS DE FRANCE
20, Avenue Rapp - 12 frs

ANDRÉE

36, RUE WALDECK-ROUSSEAU, ASNIÈRES

COUTURE



VILLIOD, DÉTECTIVE

35^e année

37, boulevard Malesherbes, PARIS-8^e

Tél. : ANJOU 05-69

Gros succès

LES GRANDS PROCÈS DE L'ANNÉE 1928

par **Géo London**

Vingt romans vécus

Du rire !
De la passion !
De la tragédie !!!

LES ÉDITIONS DE FRANCE
20, Avenue Rapp - 12 frs

La vie hautaine de M^{me} Lemoine

qui, pour sauver l'honneur de sa fille, brûla son petit-fils naturel

On s'écrasait, en cette matinée du 9 décembre 1859, dans la salle, cependant vaste, de la cour d'assises d'Indre-et-Loire, pour voir juger Mme Lemoine, qui comparait devant le jury avec sa fille Angelina.

Mme Lemoine, la « belle Lemoine », comme on aurait dit familièrement au grand siècle, accusée d'un crime affreux, obligée de subir le supplice de ces débats publics ; quel coup porté à la femme du monde qui, dans la société fermée de la petite ville de Chinon, se faisait remarquer par son élégance hautaine !...

Elle appartenait à une famille posée dans le pays depuis longtemps : les Mingot étaient gens de robe ; l'hôtel de Mme Lemoine en conservait le souvenir : présidents à mortier, conseillers, avocats au Parlement, composaient aux murs des salons, dans leur cadre de bois doré, une lignée de juristes dont on admirait l'imposante succession.

Mme Lemoine était restée, malgré son mariage, une Mingot : de ses ancêtres, elle avait hérité la morgue, et lorsqu'en 1835 Victoire Mingot épousa l'obscur Jean Lemoine, jeune homme pauvre et d'obscur famille, ce fut un étonnement général. Union bien vite malheureuse. Pour employer une formule qui est devenue un « cliché » dont ne saurait se passer dans notre procédure contemporaine, une assignation en divorce, « la vie commune fut rapidement impossible ». Le divorce n'existait pas en 1851 ; au surplus, Mme Lemoine ne s'y serait pas résolue. En 1851, elle obtenait la séparation de corps, la libre gestion de son immense fortune et la garde exclusive de ses deux enfants, un fils et une fille.

La fille, Angelina, avait quinze ans en 1858. Débarrassée d'un mari qui vraiment n'était pas fait à sa mesure — un petit bonhomme gringalet, aussi peu élégant au physique qu'au moral, et dont le choix ne s'expliquait que par une aberration — Mme Lemoine, qui était alors dans le plein épanouissement de sa beauté, partageait son temps entre les obligations mondaines et l'éducation de sa fille ; le fils était pensionnaire dans un collège.

Angelina recevait chez elle des leçons particulières. D'excellents professeurs avaient été choisis. Aux dons d'un esprit cultivé s'ajoutaient les charmes réels qui se développaient chaque jour. Mlle Lemoine était vraiment l'un des beaux partis de Chinon, sans doute le plus beau, le plus envié.

Une si digne apparence devait être balayée par le plus affreux des scandales.

Les potins de la ville

Comment et par qui la petite ville apprit-elle qu'Angelina Lemoine était la maîtresse du cocher de sa mère et qu'elle était enceinte ? La nouvelle se chuchota le plus discrètement du monde : on aurait redouté — si l'on s'était fait l'écho trop complaisant de ce que les uns appelaient calomnie, les autres, médisance — la juste colère d'une mère de famille qui se doublait d'une grande dame.

Ce ne furent tout d'abord que ragots de boutiquiers et de commères, accompagnés de sourires et de commentaires douteux...

Le cocher de Mme Lemoine ? Allons donc !... Ce vilain Jean Fétis, ce gringalet de vingt-huit ans, dont la tête, grosse comme le poing, fleurie de boutons, se hissait au moyen d'un long cou sur de courtes épaules ; le nez camus, le teint terreux, des yeux sournois... un campagnard mal dégrossi et qui se croyait supérieur aux valets de ferme, les compagnons de son enfance, parce que, se sentant des dispositions pour la musique, il prenait des leçons de violon chez un besogneux de Chinon, à 25 centimes le cachet !...

Jean Fétis, l'amant d'Angelina Lemoine ? la chose paraissait invraisemblable...

Cependant, la nouvelle se précisait ; le plus bavard était le cocher lui-même, qui tirait vanité de sa bonne fortune, et qui annonçait tout simplement, pour une date prochaine, son mariage avec Mlle Lemoine.

Une vieille bonne femme, longtemps attachée au service de Mme Lemoine, crut de son devoir de la prévenir. En vérité, la « grande bourgeoise » de Chinon était, semblait-il, la seule qui parût ignorer l'histoire... La mère Suard, après avoir pris conseil du curé, se hasarda à cette pénible mission : elle prit soin d'indiquer à Mme Lemoine qu'une « personne honorable » l'en avait chargée.

Mme Lemoine interrogea sa fille. Angelina répondit à ses questions par un sourire si naïf et candide que la mère n'insista pas, bien décidée, comme elle le dit ouvertement en ville, à poursuivre ceux qui colportaient l'abominable diffamation.

Jean Fétis continuait à servir Mme Lemoine : sans se soucier davantage des menaces justifiées que se proposait de réaliser Mme Lemoine contre ceux qui, par imprudence ou méchamment, salissaient l'honneur de sa fille, le jeune cocher racontait à qui voulait l'entendre ses projets d'avenir : Angelina allait bientôt accoucher, le mariage précéderait ou suivrait de peu l'événement ; mais il était inévitable... Et, avec le mariage, d'heureuses conséquences pour le rustre : il aurait, à son tour, des gens pour le servir, un train de maison important, une nourrice pour l'enfant, et que sa future belle-mère y prenne garde, il n'exigerait d'elle pas moins de 4.000 livres de rente, en somme, de quoi tenir son rang quand on est le mari d'une Angelina Lemoine.

Toutes ces vantardises ne laissaient pas de surprendre : eh quoi ! Mme Lemoine tolérât que restât à l'office ce valet impudent qui était l'origine même des ragots ? Elle ne sentait pas le ridicule et l'odieux de ce garçon qui conduisait, par les rues de Chinon, son équipage, tandis qu'elle faisait ses visites, carrée au fond de son coupé, avec Angelina ? C'était à n'y plus rien comprendre... Aveuglement ou volonté bien arrêtée de couper court aux médisances par un dédain systématique, une telle attitude provoquait les commentaires qui grossissaient encore la fable de Chinon.

Au bal de M^e Martin

Le 6 janvier 1859, M^e Martin, notaire, donnait un bal ; la curiosité était extrême. Mme Lemoine y viendrait-elle ? Et sa fille ? Les paris étaient ouverts ;

la ville se passionnait. Jamais maître de maison ne reçut chez lui aussi nombreuse assistance ; la foule des curieux se massait devant la porte de l'hôtel...

Plus majestueuse que jamais, suivie d'Angelina, blonde, rose et souriante, Mme Lemoine descendit de sa voiture : toutes deux firent dans les salons de M^e Martin une entrée dont on parla longtemps...

Angelina participa avec une joie extrême aux divertissements et aux danses ; son entrain au cotillon fut remarqué ; dans le quadrille des lanciers, elle montra une ardeur rayonnante.

La musique du bal étouffa les potins de la petite ville et ferma la bouche, pour quelques semaines, aux amateurs et propagateurs de scandales... mais pour quelques semaines seulement car les événements allaient se précipiter.

Trois semaines après la soirée de M^e Martin, brusquement Mme Lemoine congédiait Jean Fétis et sa cuisinière.

On interrogea la vieille bonne, toute marrie de la mésaventure :

« On en savait trop long, bien sûr !... dit-elle. « Mais c'était pas une raison tout de même pour me renvoyer comme un chien, sans explication... Et tout ça par la faute de ce coquin de Fétis, ce vaurien aux yeux de hibou, qui s'est mis dans la tête d'épouser mademoiselle et qui l'a même demandée en mariage à sa mère... « Alors, vous comprenez, Mme Lemoine, ça ne lui a pas fait plaisir... et elle l'a mis à la porte et puis moi avec, comme si j'y étais pour quelque chose. »

Quant à Fétis, on n'avait pas à le questionner. Il s'était chargé tout seul et spontanément de renseigner les uns et les autres, tandis qu'avec sa boîte à violon il courait les rues en quête d'une place nouvelle. Et il racontait comment il avait été chassé, après avoir sollicité de Mme Lemoine la main d'Angelina.



« J'ai mis des buches... l'enfant dessus... puis j'ai allumé »

La demande en mariage

Fétis essayait bien de faire croire qu'il n'était devenu l'amant de Mlle Lemoine qu'après avoir longtemps résisté aux avances de la jeune fille. Qu'Angelina fût, dans l'histoire, la séductrice et le palefrenier l'innocente victime, la fable était assez difficile à admettre. Mais Fétis y tenait, et les innombrables récits de son aventure sentimentale, sur ce point, ne comportèrent jamais de variantes.

Angelina l'aurait, un après-midi, attiré dans sa chambre ; puis, très souvent, pendant deux mois, les deux amants se retrouvaient dans la cave.

Lorsque Angelina s'aperçut qu'elle était grosse, elle en aurait éprouvé une joie immense :

« Je t'aime et comme ça je pourrai t'épouser. »

Fétis se rengorgeait en rapportant ces propos. Il avait donc été décidé que Fétis apprendrait la nouvelle à Mme Lemoine, et ce fut le 27 janvier, la veille du congédiement, qu'il entreprit cette démarche, Angelina n'osant avouer sa grossesse à sa mère.

Et Fétis ne passait sur aucun détail de l'entrevue :

« Comme Mlle Angelina avait peur, nous avions convenu que, devant aller conduire madame à sa propriété de Givray, je lui en parlerais. Comme, de fait, je me trouvais à la cave, avec madame, à tirer du vin blanc et que j'étais en train de porter une dame-jeanne, madame me dit d'atteler. Moi je lui dis :

— Madame, c'est pas ça, j'ai quelque chose à vous dire.

— Eh bien, parle, qu'as-tu à me dire ?

— Madame, je lui dis, c'est qu'il est bon de vous dire que votre fille, mam'selle Angelina en personne, est enceinte de moi ; que mam'selle désire m'épouser pas pour ma fortune, mais pour sa tranquillité.

— C'est bien, me dit madame, nous reparlerons de cela... Attelle.

« Le soir, madame m'appelle ; elle me met 100 francs dans la main, qu'elle me devait, et, comme je traversais la cour, elle me dit :

— Allez tout droit à votre chambre, prenez ce qui vous appartient et sortez promptement de la maison, ou la justice n'est pas loin. »

Et, d'un ton emphatique, Jean Fétis terminait son récit :

« J'ai répondu : « Madame, j'ai fait à votre fille la promesse de l'épouser ; jamais je ne manquerai à ma parole. » Puis j'ai dit adieu à mam'selle

Angelina, qui pleurait. « Eh bien, mon pauvre Jean, ça n'a pas tourné comme nous voulions ; mais ma mère m'a dit qu'elle me le ferait passer. »

Fétis annonçait la naissance de l'enfant pour le début d'août. A partir de février, Mme Lemoine et sa fille ne sortirent plus dans le monde.

Elle « déboulait » comme une barrique...

On les voyait monter à cheval pour se rendre au château de Givray, qui est à quelques kilomètres de Chinon. La grossesse d'Angelina n'était pas douteuse ; les paysans clignaient de l'œil quand elle passait sur sa monture : « Elle veut se le faire couler... »

Qu'un avortement serait tenté par les deux femmes, chacun en était convaincu : les propos d'Angelina qu'avait rapportés Jean Fétis confirmaient cette opinion. Et puis on avait vu Mlle Lemoine exécuter sur un petit coteau, enclos dans le domaine de Givray, des cabriolets et des culbutes qui étaient à tout le moins suspects.

« Elle « déboulait », comme une barrique », suivait l'expression d'un témoin.

On était à la fin du mois de juillet : l'époque annoncée par le cocher comme devant être celle du terme approchait.

Le 29 juillet, Mme Lemoine prévint le professeur de musique que sa fille ne prendrait pas sa leçon le lendemain, parce qu'elle devait aller à la campagne.

En fait, ces dames ne se rendirent à Givray que deux jours plus tard. Mais quel changement dans la démarche, les traits d'Angelina !... Elle se traînait péniblement, au bras de sa mère, et lorsqu'elle traversa le trottoir pour monter dans la voiture, les voisins remarquèrent son visage pâle, défilait, sous la voilette de chantilly qui tombait de son chapeau de paille. Un ample châle de cachemire



Mme Lemoine

c'est pour cela qu'Angelina dégingolait les coteaux de Givray — la mort de l'enfant avait été décidée : « Il était convenu avec ma mère qu'on le brûlerait... Quand je me suis sentie délivrée, j'ai poussé un cri. Je ne sais pas comment ma mère l'a tué. Je ne crois pas qu'elle lui ait porté des coups de ciseaux ; je crois plutôt qu'elle lui aura posé la main sur la bouche, pour l'empêcher de crier et pour l'étouffer... »

— Et vous avez cédé facilement à la volonté criminelle de votre mère ? demanda le juge.

— J'ai été entraînée par elle... Elle a un caractère indomptable. Je ne pouvais songer à lui résister... Je savais très bien que ma mère tuerait mon enfant... »

Quand on veut sauver l'honneur de sa fille...

Mme Lemoine persista pendant toute l'instruction et à l'audience même dans une thèse simple : l'enfant était venu avant terme ; il était mort. Alors, pour étouffer le scandale, elle avait fait disparaître l'embryon.

Les accusations de sa fille avaient été arrachées à une faible enfant par la rouerie d'un magistrat.

Lorsqu'elle comparut devant le jury d'Indre-et-Loire, le président l'obligea à raconter comment elle avait opéré.

Tout avait été soigneusement préparé, suivant l'accusation.

« J'ai mis des javelles, répondit Mme Lemoine, des bûches... trois ou quatre... et l'enfant dessus, par devant... puis j'ai allumé... »

Et, d'une voix rauque où il y avait de la colère mais pas l'ombre du repentir, elle cria :

« Quand on veut sauver l'honneur de sa fille, on ne recule devant rien !... »

Angelina ne joua dans le procès qu'un rôle effacé, celui-là même qu'elle avait dû tenir dans l'exécution du meurtre : dominée par sa mère avant le crime, elle subissait le même ascendant sur les bancs de la cour d'assises. Elle n'était qu'une pauvre fille : son acquittement ne faisait aucun doute.

Toutes les rigneurs du procureur général de la cour d'Orléans, qui était venu spécialement à Tours requérir dans cette affaire, se portèrent sur Mme Lemoine. Il évoqua le sentiment de vindicte populaire :

« Quand il s'agit de donner satisfaction aux intérêts légitimes des populations, qui cherchent dans un procès un enseignement moral, nous devons alors à l'opinion publique la satisfaction qu'elle réclame, et d'autant plus sévère que les accusées sont plus haut placées. Une femme a commis un crime odieux, qui excite l'horreur de tous. C'est une femme riche : qu'on ne dise pas qu'elle a trouvé grâce devant la justice !... »

L'argument avait porté et la grande voix de M^e Lachaud ne parvint pas à écarter un verdict affirmatif : Mme Lemoine fut condamnée à vingt ans de travaux forcés ; Angelina fut acquittée.

Soixante-neuf ans plus tard, Pierre de Rayssac jetait dans le canal du Midi l'enfant de quatre ans qui était né de ses relations avec une femme de chambre ; il s'en tirait avec dix ans de baigne.

Jacques MOURIER.

VOUS AIMEZ
les romans policiers

LISEZ

LA MAIN
DANS L'OMBRE

par EDGARD WALLACE

qui vient de paraître dans
LE MASQUE



Collection de romans d'aventures

Un volume relié sous
couverture en 3 couleurs 6 fr. 50

LIBRAIRIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES
23, Rue Marbeuf — PARIS

LES 13 MYSTÈRES

Grand Concours hebdomadaire de "Déflective"

X

L'ÉCLUSE NUMÉRO 14

C E jour-là je dénichais un dossier à chemise bleue. Le premier document était comme d'habitude une coupure de journal, extraite d'une petite feuille de province :

La péniche empoisonnée

Nemours, le 8 octobre. — Un pénible accident a eu lieu ce matin, à quelques kilomètres de notre ville, sur le canal du Loing.

Huit péniches avaient passé la nuit au-dessus de l'écluse de La Genevraye, qui porte le n° 14. Le trafic étant particulièrement intense ces jours-ci, à la suite du chômage récent, l'éclusier, sur la demande des marinières, accepta de commencer son travail dès 5 heures du matin, alors que la nuit était encore complète.

Deux péniches, dont une à moteur, furent écluées. Et l'on s'étonna alors que la troisième péniche, Les Deux-Frères, ne fût pas encore prête à entrer dans le sas.

Comme elle barrait le passage, des marinières donnèrent des coups de gaffe sur la cabine, puis, s'impatiant, pénétrèrent dans celle-ci.

Le fait était d'autant plus étrange qu'il s'agit d'un bateau-écurie et que le conducteur doit se lever une heure au moins avant le départ afin de soigner ses bêtes.

On eut bientôt l'explication du mystère. Dans le lit de la cabine, en effet, on trouva le patron, Joseph Mortier, et sa femme étendus sans connaissance. C'est en vain qu'on essaya de les ranimer, et déjà quel-qu'un était parti pour le village afin d'avertir le médecin, quand, dans l'écure, on découvrit le cadavre du conducteur, Désiré Piedboeuf, étendu dans la paille où il avait l'habitude de dormir.

Enfin, couchée dans son berceau, une fillette d'un an et demi pleurait à chaudes larmes.

Une heure plus tard seulement le médecin arriva. Il ne put que constater le décès du conducteur et il fit transporter d'urgence Mortier et sa femme à l'hôpital de Nemours.

Les jours de l'homme sont en danger, mais l'état de sa femme est moins grave.

Il semble que tous les occupants de la péniche, hormis la fillette, soient atteints d'empoisonnement; mais le médecin n'a pu donner d'indications précises.

On a trouvé à bord une boîte de boeuf de conserve largement entamée.

Elle sera examinée, à toutes fins utiles.

Une seconde coupure, plus brève :

Joseph Mortier, le marinier dont nous avons parlé dans notre dernière édition, a succombé peu après son admission à l'hôpital. L'état de sa femme s'est aggravé.

Quant à l'enfant, elle est en parfaite santé.

L'enquête s'est poursuivie hier sans résultat.

Troisième coupure du même journal :

L'écluse tragique

Nemours, 10 octobre. — L'émotion provoquée par le triple empoisonnement, qui a coûté la vie à deux personnes et qui met toujours en danger les jours de Mme Mortier, ne s'est pas encore dissipée, qu'une nouvelle affaire mystérieuse éclate au même endroit, c'est-à-dire à l'écluse n° 14 du canal du Loing.

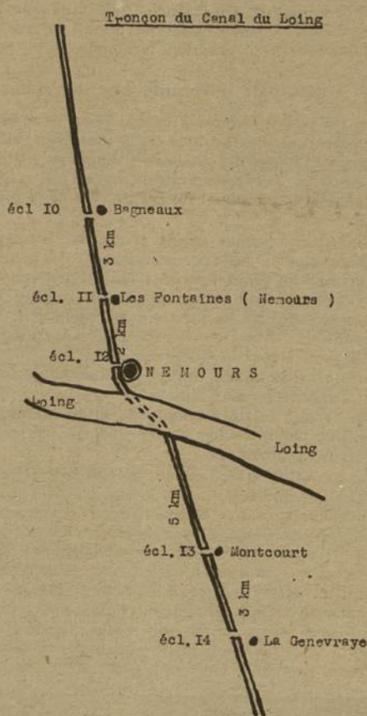
Ce matin, trois nouveaux cas d'empoisonnement se sont produits et, chose étrange, à bord de deux péniches différentes.

Le conducteur du bateau La Belle-Eugénie est mort dans le poste de pilote où il couchait. D'autre part, Gustave Trochet et sa femme, de la péniche Bienfait, sont dans un état alarmant.

Signalons que l'analyse du contenu de la boîte de boeuf saisie à bord des Deux-Frères a été négative et qu'il n'y avait pas de conserves à bord des deux autres péniches.

L'émotion est grande parmi les mariniers et ils ne sont pas loin de penser qu'un sort a été jeté sur l'écluse n° 14.

La circulation, aux abords de celle-ci, est rendue difficile par les trois péniches abandonnées, qui rétrécissent le passage



et qu'un remorqueur viendra sans doute prendre avant la fin de la semaine.

— C'est étrange ! murmurai-je.
— Lisez ! Ce n'est pas fini...

Encore l'écluse n° 14

Cette fois, l'affaire devient hallucinante et la liste des victimes s'allonge d'une façon cruelle.

Hier encore, c'est-à-dire à vingt-quatre heures de distance des précédents empoisonnements, toute une famille a été atteinte, et ce n'est que par miracle qu'elle échappera à la mort.

Le médecin, en effet, passait le long du canal au moment où les premiers symptômes se déclarèrent et il put soigner énergiquement les malades.

Ceux-ci semblent hors de danger. Mais le mystère reste entier. C'est en vain qu'on a envoyé au laboratoire un reste du jambon qui avait servi au repas des mariniers.

Le plus troublant, c'est que de nombreuses péniches passent la trop fameuse écluse sans que les occupants ressentent le moindre malaise.

La circulation est en effet de plus en plus intense sur le canal. On compte environ trente bateaux par jour, ce qui ralentit le trafic et crée des embouteillages à chaque bief.

L'enquête se poursuit activement.

...

Joseph Leborgne était campé devant la fenêtre et il avait le visage grave.

— C'est invraisemblable ! m'écriai-je.

— C'est pourtant la stricte vérité. Si vous continuez à examiner le dossier, vous constaterez que l'hécatombe s'est poursuivie pendant une semaine entière.

— La police a découvert les coupables ?

— Elle n'a rien découvert du tout.

— Les empoisonneurs ont cessé d'eux-mêmes leurs exploits ?

— Non ! Sans mon intervention, des gens continueraient à mourir devant l'écluse n° 14.

— Les péniches visées appartiennent-elles à une même compagnie ?

— Les unes battaient pavillon de la Générale, la grosse société de transports par eau du Centre. Les autres appartenaient à des petits propriétaires, parfois même à celui qui conduisait.

— Qui est le titulaire de l'écluse n° 14 ?

— Un nommé Vallebrais, un grand invalide de guerre, car l'emploi d'éclusier est un emploi réservé. Il a une jambe de bois, ce qui ne l'empêche pas, toute la journée, d'aller de la porte d'amont à la porte d'aval et de la porte d'aval à la porte d'amont.

— Quel genre d'homme ?

— Un ancien boulangier. Il a maintenant quarante-huit ans. Il est marié. Il a deux enfants. Il est généralement de bonne humeur et il plaisante volon-

tiers avec les mariniers. A côté de sa bicoque, il y a une épicerie comme on en trouve le long de tous les canaux. On y vend de tout, surtout des conserves et des sabots.

— D'où venaient les victimes ?
— Des canaux du Centre, en passant par Nemours. Elles se dirigeaient vers la Seine. Elles étaient donc avalantes, comme on dit.

— Et les montantes ?

— Pas d'accident !

— A combien de kilomètres l'écluse n° 13 est-elle de l'écluse n° 14 ?

— Trois kilomètres. C'est un des plus grands biefs de la région, où en général les écluses sont à cinq cents mètres les unes des autres. Le canal n'y traverse aucun village.

— A-t-on pu établir si toutes les personnes empoisonnées avaient acheté des aliments à l'épicerie de La Genevraye ?

— On a établi le contraire. Les unes avaient fait leur marché à Nemours; d'autres plus haut encore, à Bagneaux, à Egreville, à Buges...

— Elles ne buvaient pourtant pas de l'eau du canal ?

— Jamais ! Au surplus, cette eau ne les eût pas empoisonnées, puisque les bêtes qui en buvaient et en boivent encore ne sont pas atteintes.

— Vous y comprenez quelque chose ?

— Je vous dis que j'ai mis fin à l'hécatombe !

— Les péniches étaient assurées ?

— Elles le sont toutes. En outre, à chaque voyage, le chargement fait l'objet d'une assurance spéciale.

— Et jamais les accidents ne se sont produits en route, avant l'écluse n° 14 ou après, par exemple ?

— Jamais !

— Que devenaient les bateaux après ces accidents ?

— Ils étaient garés, autant que possible. S'ils appartenaient à la Générale, celle-ci envoyait des mariniers pour les emmener. Sinon, ils attendaient... Je crois qu'il y en a un qui attend encore...

— Dans les contrats de transport, une clause prévoit-elle une indemnité par jour de retard ?

— Le plus souvent.

— Et que transportaient les péniches ?

— Les unes, du minerai de la Loire; les autres, du ciment de Marseilles-lès-Aubigny.

— Et elles ont été atteintes indistinctement ?

— Même un berrichon (petite péniche du canal du Berry), chargé de papier des papeteries de Souppes.

— Quel est le nombre des accidents ?

— En une semaine, cinq morts et quatorze malades.

J'étais impressionné. J'essayais d'imaginer cette écluse fatale, où chaque jour il y avait une nouvelle catastrophe.

— Et l'écluse n° 13 ? questionnai-je encore.

— L'éclusier a quarante-deux ans. Un bras de moins. Une femme. Pas d'enfant.

— Il a été questionné ?

— Il ne sait rien. Parfois, il vend des œufs aux mariniers qui passent. Cela lui est défendu. Il a été difficile de le lui faire avouer.

— Il en a vendu à ceux qui sont morts ?

— A deux d'entre eux. Pas aux autres.

— J'y renonce ! soupirai-je. Cette affaire est invraisemblable. C'est un cauchemar...

Un peu sèchement, Joseph Leborgne laissa tomber :

— Si je m'étais découragé, moi aussi, il y aurait sans doute des douzaines de victimes à l'heure qu'il est.

Georges SIM.

?

(Lire la solution exacte Jeudi 6 Juin)

Les lecteurs désireux de prendre part au Concours hebdomadaire devront répondre aux questions suivantes :

- 1° Quel est l'empoisonneur ?
- 2° Comment opère-t-il ?
- 3° Pourquoi ?

SOLUTION DU MYSTÈRE N° 8

LA CHEMINÉE DU "LORRAINE"

« Essayez d'abord de faire un bond de deux mètres de haut et de long en même temps... Ou plutôt n'essayez pas... J'aime mieux vous dire que c'est impossible avant que vous cassiez le mobilier de l'hôtel.

« Donc l'homme n'a pas sauté du quai. Et on ne l'a pas jeté du quai non plus.

« Comme le Cormoran est le seul bateau à avoir accosté le Lorraine durant le dernier mois, il faut croire que c'est de là que l'inconnu est venu... »

« Regardez les croquis. Vous remarquez la première vergue, qui débordé le bateau de soixante-quinze centimètres et qui se trouve à près de dix mètres au-dessus du pont du Lorraine, soit à six mètres au-dessus de sa cheminée.

« Vous suivez ? Supposez que vous soyez au bout de cette vergue. Vous voulez lancer quelqu'un dans la cheminée en question. Est-ce que vous croyez que ce soit possible ?

« Je réponds : Non ! D'abord on n'est guère aussi à son aise sur la vergue d'une goélette qu'en terre ferme. Surtout sur l'extrême bout de cette vergue !

« Ensuite, s'il est facile de laisser tomber quelqu'un au-dessous de soi, il est difficile de le lancer à plus d'un mètre de distance, et ce, en visant exactement, de telle sorte que le corps tombe dans une cheminée juste assez large pour le recevoir.

« Or, c'est pourtant de cette vergue que le corps est venu ! C'est pour ainsi dire mathématique. Il n'a pu venir que de là !

« Supposez maintenant un rôdeur quelconque qui voit le Cormoran désert. Le bateau a bonne mine. C'est la nuit. L'homme, entre deux passages du douanier de garde, se glisse à bord. Il y est à peine qu'il entend des pas. C'est un des matelots qui rentre.

« Il grimpe le long du mât. Il aperçoit la vergue. Il s'y engage.

« Mettez-vous bien les distances en tête. Notre homme est à cinq mètres à peu près au-dessus du quai, et à trois mètres seulement en longueur de celui-ci.

« S'il saute, il est sauvé. Sinon il est pris. « Peut-être est-il ivre. Peut-être ne l'est-il pas. En tout cas il manque son bond. Il heurte la cheminée du Lorraine de telle manière qu'il s'y engage tête première, non sans se blesser au rebord de tête.

« Le voilà prisonnier... Il est même possible qu'il soit déjà mort... Je n'aime pas m'occuper de cela... »

« Un rôdeur, cela ne laisse pas de traces... On ne l'a pas réclamé... »

« Surtout ne me parlez pas de l'équipage du Lorraine, qui ne se fût pas amusé à placer un cadavre dans la cheminée alors qu'il n'y avait qu'à le laisser glisser dans la Seine... »

Et Joseph Leborgne conclut :

« Je vous défie, documents en mains, de trouver une autre explication... J'aime mieux vous dire que je n'ai pas relevé le défi. »

G. S.

47 solutions justes nous sont parvenues.

RÈGLEMENT

Article premier — Chaque jeudi, durant treize semaines, nos lecteurs trouveront le récit complet d'une affaire criminelle, dont les détails et les observations psychologiques leur permettront de trouver le coupable.

Art. 2. — A la fin de chaque récit, une série de questions sera posée aux lecteurs. Ils devront y répondre d'une façon nette et précise, succincte le plus possible.

Ceux d'entre eux qui laisseront de côté l'une de ces trois questions se verront éliminés d'office. Les gagnants seront ceux dont les réponses se rapprocheront le plus des solutions exactes rédigées par l'auteur du récit, M. Georges Sim, qui les a remises sous pli cachetés et numérotés au directeur de *Déflective*.

Art. 3. — Pour nous permettre de départager les ex-æquo, les concurrents devront répondre à la question subsidiaire suivante :
Combien de réponses justes parviendront-elles à *Déflective* ?

Art. 4. — Les lecteurs ont sept jours pleins pour nous faire parvenir leur réponse, après la publication de chaque mystère. C'est-à-dire que les enveloppes contenant les réponses au mystère du numéro de cette semaine (jeudi 23 mai 1929) devront nous être parvenues au plus tard dans la journée de jeudi prochain (30 mai 1929). Les lettres reçues après ce délai seront détruites purement et simplement.

Les enveloppes, affranchies convenablement, devront être adressées à la direction du journal *Déflective*, 35, rue Madame, PARIS (VI^e), porter la mention CONCOURS HEBDOMADAIRE et renfermer le bon du concours correspondant au mystère.

Art. 5. — Nous donnerons la solution exacte de chaque mystère, avec la liste des gagnants, quinze jours après la publication du récit dans *Déflective*.

Art. 6. — Le concours des 13 mystères est doté de 50 prix chaque semaine.

Le premier prix est invariablement fixé à

500 francs en espèces.

Art. 7. — Chaque mystère forme un concours complet. Il s'agit donc de 13 concours distincts. Mais nous faisons remarquer à nos lecteurs qu'ils ont tout avantage à participer aux 13 concours, car le plus avisé d'entre eux qui nous aura adressé le plus grand nombre de solutions justes et déjà primées se verra attribuer un prix spécial de

5.000 FRANCS EN ESPÈCES indépendamment des prix de 500 fr. ou de tous autres prix qu'il aurait pu déjà toucher.

MYSTÈRE N° 10

BON

Un corps sans tête dans un puits...

Nantes mai 1929.

(De notre correspondant particulier.)

EST un crime particulièrement horrible qui vient d'être découvert dans la banlieue nantaise, au Pont du Cens, dans ce coin charmant fréquenté chaque dimanche par de nombreux promeneurs. Dans un puits, on a trouvé le cadavre d'un jeune homme décapité; la tête a disparu; la jambe droite coupée à coups de hache se trouvait à côté du cadavre, dans le puits; la jambe gauche portait les traces de nombreux coups de scie, mais n'avait pu être détachée du tronc.

L'auteur présumé de ce crime atroce, Louis Moreau, courtier en bestiaux âgé de 58 ans, a été arrêté; malgré les plus lourdes charges il nie avoir tué; la victime est le cousin de Moreau Emile Ordroneau, dit « Milo », âgé de 19 ans, sans profession et dans domicile fixe.

Une maisonnette abandonnée

A deux kilomètres à peine du Pont du Cens se trouve un nouveau lotissement habité principalement par des employés et des ouvriers; sur des avenues larges et bien percées s'alignent de nombreuses petites villas, toutes entourées d'un jardin coquet, entretenu avec soin: c'est le lotisse-



Le puits dans lequel fut trouvé le cadavre décapité

ment du Petit-Chantilly, dépendant de la commune d'Orvault.

Au Pont du Cens, l'avenue Félix-Vincent traverse tout le Petit-Chantilly, venant rejoindre, cinq kilomètres plus loin, la route de Vannes.

Au début de cette avenue se trouve une propriété — si on peut l'appeler une propriété — plus qu'à demi abandonnée: un champ dans lequel se dresse une maisonnette en planches; puis, derrière la maisonnette, le flanc du coteau, planté d'arbres qui, d'une hauteur de vingt mètres, descendent à pic vers le Cens, un ruisseau qui serpente bordé sur l'autre rive par des prairies. C'est la propriété de M. Cazalis, boulanger à Pont-Rousseau, propriétaire à vendre que de nombreux couples, l'été, choisissent comme refuge, sûrs de ne pas y être dérangés.

Au bas du coteau, toujours sur le terrain appartenant au boulanger, un puits inachevé, sans margelle, recouvert de vieilles planches.

Une macabre découverte

M. Lota, garagiste avenue Félix-Vincent, étant en pourparlers pour acheter le terrain de M. Cazalis, eut la curiosité d'aller voir si le puits avait été creusé suffisamment profond. La partie du terrain qui longe le Cens est habituellement fermée par une barrière. Mais, depuis près d'un mois, une ouverture avait été pratiquée dans cette barrière. Sans doute par ceux qui fréquemment venaient chercher refuge dans la maisonnette inhabitée, avaient pensé les voisins, sans y attacher plus d'importance.

M. Lota pénétra donc dans la propriété par cette ouverture, s'approcha du puits et écarta les planches. Quelle ne fut pas sa stupeur d'apercevoir flottant, entre deux eaux, un cadavre humain dont il ne pouvait que fort mal distinguer la forme. Le garagiste prévint aussitôt la gendarmerie d'Orvault qui se transporta sur les lieux ainsi que le Parquet de Nantes.

Le cadavre fut retiré du puits, c'était le corps d'un homme décapité; la jambe droite avait été sectionnée au-dessus du genou, la jambe gauche se trouvait aussi dans le puits; la cuisse gauche, adhérent encore au corps, portait des traces de coups de hache et de scie. La tête ne put être retrouvée, bien que les pompiers de Nantes aient entièrement vidé le puits. Tout près de ce puits fut retrouvée une courroie de cuir, une courroie paraissant provenir d'un harnais.

Le cadavre en complet état de décomposition fut transporté à l'école de Médecine et autopsié par le docteur Bureau, médecin-légiste. Le rapport de ce praticien fit savoir comment la cuisse droite avait été sectionnée et à l'aide de quels instruments la cuisse gauche avait été entaillée: scie et hache; la tête avait été décollée à l'aide d'un instrument qui devait être un large et solide couteau. Le médecin légiste estimait à 1 mètre 80 la taille du défunt, et pensait se trouver en présence d'un individu jeune, de 20 à 30 ans environ.

Une enquête rapide

Dès la découverte du crime. Le brigadier Tréhan, de la gendarmerie d'Orvault, se lança sur cette affaire qui s'avérait particulièrement difficile. En effet, l'état de décomposition du cadavre ne permettait pas de fixer la date de la mort à moins de deux mois, et en deux mois l'auteur de ce crime horrible avait eu le temps de faire disparaître toutes traces de son abominable forfait. Cependant la courroie trouvée auprès du puits tragique devait permettre, à elle seule, — non pas de découvrir l'assassin — mais de dresser contre lui une preuve terrible.

La première journée d'enquête ne fit connaître aucun indice, ne procura aucun point de départ. Personne n'avait rien vu, rien entendu autour de la propriété tragique: cependant le brigadier Tréhan, acharné dans ses recherches, ne pouvait se décider à regagner Orvault. Très tard, le soir, il se trouvait à l'entrée du Petit-Chantilly, questionnant à droite et à gauche, lorsqu'il s'adressa à Mme Le Carves, une ménagère, qui demeure avenue de la Paix. Cette dame, après quelques hésitations, se décida à raconter au brigadier ce que tout le monde connaissait au Petit-Chantilly, mais que personne n'osait dire:

Mme Le Carves déclara que, au début du mois de février dernier, Marie Hilerau, blanchisseuse âgée de 45 ans, l'ancienne maîtresse de son voisin Louis Moreau, courtier en bestiaux, âgé de 58 ans, demeurant à la villa « Ker Chéchette », était venue la trouver.

La piste

« Elle me raconta, poursuivit la ménagère, que le 5 février dernier, passant au Petit-Chantilly, elle avait rencontré son ancien amant. »

Moreau l'aborda et lui demanda de venir nettoyer sa maison; Marie Hilerau n'osa refuser car Moreau, très fort était excessivement violent. Elle se rendit à « Ker Chéchette ». Mais en pénétrant dans la villa elle s'aperçut que dans deux des quatre chambres, les murs, le plafond, le plancher, les meubles étaient couverts de sang. Le lit particulièrement, les couvertures, les draps, l'édredon, l'oreiller, le matelas, le sommier étaient entièrement tachés de sang, taches qui paraissaient déjà relativement anciennes.

— J'ai saigné du nez, déclara en ricanant Moreau à son ancienne maîtresse, tu vas m'aider à nettoyer tout cela.

Par crainte Marie Hilerau aida Louis Moreau à tout nettoyer et remettre en ordre; le courtier en bestiaux gratta les murs, qu'il rebadigeonna de chaux, ainsi que les plafonds, gratta et lava les planchers. « Voilà ce que je sais, déclara en terminant la ménagère. »

Le brigadier Tréhan se rendit aussitôt à la villa « Ker Chéchette ». La maison est inhabitée depuis le 30 mars date à laquelle Moreau l'a quittée après avoir vendu tout son mobilier.

Le brigadier, à la lueur de sa lampe électrique de poche se livra à un examen approfondi et minutieux des deux chambres dans lesquelles Marie Hilerau avait déclaré avoir vu du sang; malgré les lavages et les grattages successifs faits par Moreau et par son ancienne maîtresse, il ne tarda pas à découvrir en effet que les murs et les plafonds avaient été badigeonnés grossièrement à la chaux, et que sous cette chaux apparaissaient encore des taches brunes, des taches de sang mal lavées. Sur le plancher il fit les mêmes constatations.

Aussitôt sa conviction fut faite: Moreau était l'assassin, il fallait absolument retrouver Marie Hilerau, qui était partie sans faire connaître son adresse, ne voulant pas que le courtier en bestiaux dont elle redoutait la violence cherchât à la retrouver.

Mais il était plus de minuit...

Une déposition accablante

Dès le lendemain matin, le brigadier Tréhan se rendit à Nantes et pendant que le Parquet, prévenu, lançait un mandat d'arrêt contre Louis Moreau, il se mit à la recherche de Marie Hilerau; il fut assez heureux pour retrouver rapidement la blanchisseuse au bateau-lavoir où elle travaillait, quai du Port-Maillard. Le Parquet de Nantes, composé de M. Lemarchand juge d'instruction, M. Imbart-Sarrazin substitut du Procureur de la République et de M. Saillaut greffier, se transporta alors à Ker Chéchette et dans la villa tragique eut lieu l'interrogatoire de Marie Hilerau.

La blanchisseuse répéta ce qu'elle avait raconté déjà à Mme Le Carves. Elle expliqua dans quel état elle avait trouvé les deux chambres lorsque le 5 février elle avait été appelée par Moreau pour nettoyer la villa. Elle précisa en outre que, avant de partir, Moreau avait vendu à différentes personnes du Petit-Chantilly des objets de literie tachés de sang et indiqua ceux qui les avaient achetés. Mais où sa déposition fut particulièrement grave, ce fut au sujet de la courroie trouvée auprès du puits.

— Montrez-la-moi, déclara-t-elle, je vous dirai tout de suite si elle appartient à Moreau. Il possédait des harnais qu'il avait apportés du Pont-Rousseau en venant habiter au Petit-Chantilly. La courroie dont il se servait d'habitude avait l'extrémité coupée, Moreau ayant utilisé un morceau de cuir pour raccommoder ses sabots.

Le juge d'instruction fit aussitôt présenter à Marie Hilerau la courroie trouvée près du puits tragique: cette courroie était coupée et la blanchisseuse la reconnut formellement. Elle déclara également que son ancien amant possédait de nombreux outils, entre autres, un fort couteau à pressoir, une hachette, et une scie; il avait également deux gros marteaux.

L'arrestation de l'assassin

Des renseignements recueillis à Nantes à la fin de la matinée avaient permis de savoir que Louis Moreau avait quitté Nantes de très bonne heure pour se rendre à une foire des environs. Le courtier ayant l'habitude de travailler pour le compte de M. Gergaud marchand de bestiaux à Nort-sur-Erdre, ce furent sur cette localité que furent principalement orientées les recherches.

Vers 13 heures, les gendarmes de Nort apprennent en effet que l'assassin présumé avait été vu pendant la matinée, sur le champ de foire du grand Auverné. Pensant bien que Louis Moreau reviendrait à Nort-sur-Erdre dès la fin de la foire, ils établirent une surveillance à l'entrée du bourg et appréhendèrent deux heures plus tard le misérable.

Le courtier en bestiaux fut aussitôt conduit à Nantes en auto.

Lorsque la voiture arriva à Nantes Moreau voyant qu'au lieu de se diriger aussitôt vers le



Louis Moreau, le courtier en bestiaux arrêté, descendant de l'auto de la gendarmerie.

Palais de Justice, l'auto prenait le chemin du Petit-Chantilly, eut soudain un brusque frémissement, qui fut bien remarqué par les deux gendarmes assis à ses côtés dans l'auto.

Lorsqu'il descendit de voiture devant « Ker Chéchette » l'assassin eut le pressentiment que son crime horrible avait été découvert et qu'il était « pincé »; en pénétrant dans la maison, en gravissant les marches du perron, il eut tout à coup un brusque étourdissement et fut obligé de s'appuyer au mur pour ne pas tomber.

Aussitôt, le misérable fut interrogé par M. Labouërie, commissaire divisionnaire de la brigade mobile de Rennes, et par M. Garnier, commissaire mobile, cependant que M. Lemarchand poursuivait l'audition de plusieurs nouveaux témoins.

Les magistrats montrèrent à Moreau les traces de sang sur le plancher, sur les murs, sur les plafonds:

— Je n'ai pas tué, répond le misérable, sans avoir eu le temps de réfléchir: je n'ai pas tué; il



A Ker Chéchette, sur la maison où le crime fut commis, M. Imbart-Sarrazin, substitut du procureur, découvre sur les volets des taches de sang.

n'y a jamais eu de sang ici; si j'ai blanchi les murs à la chaux c'est parce qu'ils étaient sales; la courroie ne m'appartient pas. Je n'ai jamais eu chez moi ni scie, ni hache, ni couteau. Et pendant plus de deux heures il va continuer à nier, éludant les questions trop précises qui l'embarrassent, répondant à côté ou ne répondant pas, à nier tout, même l'évidence.

Aussi devant cette attitude, M. Lemarchand fait écrouer l'assassin, se réservant de reprendre l'interrogatoire lorsqu'il aura réuni un faisceau de preuves encore plus terrible contre le courtier en bestiaux.

La version probable du crime

Dès l'arrestation connue, les langues se délient au Petit-Chantilly et les magistrats enquêteurs recueillent bientôt toute une série de renseignements du plus grand intérêt.

D'abord c'est la disparition du cousin de Louis Moreau, Emile Ordroneau, dit le « beau Milo ».



Après des recherches infructueuses dans le jardin de Ker Chéchette, le brigadier de gendarmerie Tréhan se consulte avec le juge d'instruction

âgé de 19 ans et demi, qui vivait avec le courtier en bestiaux, faisait la noce avec lui. La dernière fois que ce jeune homme a été vu au Petit-Chantilly, c'est à la fin du mois de décembre; Moreau se trouvait avec lui au café Lerat, avenue Félix-Vincent. Les deux hommes étaient ivres et se querrelaient.

Quel était ce « beau Milo »? Toujours élégamment vêtu, portant baguette et bracelet, il ne travaillait jamais, il passait ses journées au café, fréquentait le milieu des souteneurs et des filles soumises. On devine la nature des relations du courtier en bestiaux âgé de 58 ans et de ce gamin de 19 ans.

C'est certainement à la fin du mois de décembre que Louis Moreau commit son crime atroce; peut-être le soir où il fut vu avec Milo au café Lerat. Le courtier, nous l'avons dit, était d'une violence inouïe, principalement lorsqu'il avait bu. On peut ainsi reconstituer la scène horrible:

Ivres tous deux, Moreau et le « beau Milo » rentrent à « Ker Chéchette ». Louis Moreau n'a plus d'argent: il a dépensé en un an les cinquante mille francs touchés pour la vente de la maison de Pont-Rousseau. Et quand il n'y a plus d'argent...

Ge soir-là, sans doute, une discussion éclate entre les deux hommes: le courtier adresse de violents reproches au jeune homme et celui-ci l'exaspère par des réponses. Pendant cette scène « Milo » s'est étendu sur le lit, à moitié deshabillé. Soudain une fureur aveugle s'empare de Moreau, une de ces brusques colères d'alcoolique auxquelles il était sujet et saisissant le premier objet qui se trouve à portée de sa main — une chaise? un marteau? — il en assène un coup formidable sur la tête du malheureux. Sous le choc terrible, le crâne éclate comme une grenade trop mûre; le sang, la cervelle jaillissent, tachant de rouge le plafond, les murs, le plancher.

Et près du lit où se trouve le cadavre, Louis Moreau, comme assommé, s'endort d'un lourd sommeil d'alcoolique; quand il reprend conscience, c'est pour chercher le moyen de faire disparaître le corps de celui qu'il a tué. L'assassin va essayer de dépecer sa victime; ainsi Moreau par morceaux, il s'en débarrassera. Il sectionne d'abord la tête à l'aide de son couteau à pressoir; et, cette tête écrasée, il l'enterre ou la brûle; puis c'est aux jambes, ensuite, qu'il s'attaque; à coups de hache, à coups de scie, il coupe la jambe droite, entame la jambe gauche. Peut-on s'imaginer cette horrible boucherie dans la chambre de la petite villa « Ker Chéchette »; Moreau coupant, sciant, hachant le cadavre derrière les volets clos.

Le 5 février, le courtier fait venir son ancienne maîtresse; il a déjà en partie nettoyé sa maison, mais tant de sang fut répandu qu'il n'a pu tout faire disparaître. Marie Hilerau, terrifiée, aide Moreau à laver les murs, à effacer autant que possible toutes les traces qui pourraient perdre le misérable. Le cadavre n'est plus dans la maison, il n'est pas encore dans le puits de M. Cazalis et il n'y sera pas jeté avant le 27 mars, puisque, à cette date, le boulanger viendra mesurer la hauteur d'eau de son puits. Où est-il? Qu'en a fait l'assassin? Quels macabres voyages a-t-il fait faire, ainsi, de nuit, à sa victime? Seul il pourra le dire lorsqu'il aura consenti à avouer son odieux forfait.

Le 6 février, la maison est nettoyée. Pendant plus d'un mois Moreau va encore vivre dans cette petite villa. Mais bientôt il va connaître la terrible obsession de son crime; dans la maison, le souvenir, l'image de sa victime vont le poursuivre nuit et jour.

Au mois de mars, il veut fuir les lieux qui lui rappellent avec trop de précision les scènes horribles du meurtre et de la boucherie.

Dans les derniers jours du mois, il refuse de laisser pénétrer dans la villa un notaire qui voulait la visiter. Le corps à ce moment avait-il donc été ramené à « Ker Chéchette »?

Entre le 27 et le 30 mars, c'est le macabre voyage dans la nuit. Moreau, avec sa courroie, attache les débris du cadavre, puis, comme un sac jeté sur l'épaule, emporte les restes du « Beau Milo » vers le puits de la maison abandonnée. Il a pris aussi de grosses tenailles pour couper les fils de fer des ganivelles... Et, après avoir jeté dans l'eau la masse de chair en décomposition, oubliant la courroie, il regagne la villa. Et le 30 mars, après avoir tout vendu, il quitte le Petit-Chantilly, comptant bien ne jamais revenir.

Un mois et demi passe; le cadavre n'est pas découvert. Moreau commence à se sentir à demi rassuré.

Mais le souvenir des scènes tragiques le hante toujours. Il a changé. Ceux qui l'avaient connu, gai, jovial, bon vivant, ne le reconnaissent que sombre et taciturne, évitant ses anciens camarades, défendant qu'on lui parle du « beau Milo ».

Le jour de la découverte du cadavre, Moreau apprend que le parquet s'est transporté avenue Félix-Vincent. C'est plus fort que lui, il faut qu'il aille voir ce qui se passe là-bas, et en taxi, pendant que les magistrats sont occupés à faire les constatations, il passe devant la propriété de M. Cazalis, se rendant à « Ker Chéchette » dont il n'est plus le locataire, où il n'a rien à faire, revient au Petit-Chantilly où il n'est pas revenu depuis le 30 mars.

Les criminels ne reviennent-ils pas toujours sur les lieux de leur crime?...

Jacques MAUFRA.



Une scène dramatique des Trois passions avec Ivan Pétrovitch

Les trois passions

L'ACTION se résume en peu de chose. Cela se passe en Angleterre. John Wrexham a commencé la vie comme simple manoeuvre; à la force des poignets et de l'intelligence, il est devenu l'un des premiers constructeurs du monde, et le roi l'a fait lord. Son fils Philippe, qui dispose de tout ce qu'il faut, comme on dit, pour être heureux dans la vie, est pourtant blasé. Accompagné de son flirt, Blossy, il visite l'usine de son père, est témoin d'un accident, médite sur la misère des humbles, change de vie, décide enfin de se faire prêtre. Son père en est désespéré. Blossy de son côté, pour suivre Philippe, entre dans une mission. C'est là qu'il la délivrera, un soir, des mains d'une brute qui la convoite; et ils sont bientôt dans les bras l'un de l'autre, éclairés sur leur véritable destinée. Mais, se rendant à l'usine pour annoncer leurs résolutions au lord industriel, ils se trouveront en face d'une grève, que Philippe apaisera, et d'un pauvre homme dont les émotions ont si bien ruiné la santé qu'il expirera dans leurs bras.

Les scènes d'usine et de pauvreté sont bien réalisées, mais l'ensemble est quelque peu confus, et tout alourdi de cet esprit de prédication qui était déjà un peu importun dans *Le jardin d'Allah*, du même M. Rex Ingram. On retrouve également ici Mme Alice Terry et M. Pétrovitch, et, cette fois encore, celui-ci nettement supérieur à sa partenaire.

Roi de carnaval

Un hasard a mis dans les mains de Dorlino, homme d'affaires dénué de scrupules, les lettres échangées entre Lady Cecil et James Ederson, un ami d'autrefois resté toujours respectueux, et qui vient de trouver la mort dans un accident.

Sur la Côte d'Azur, dans une salle de jeu, Lady Cecil, son mari, Sir Rowson, et sa sœur Gill se rencontrent avec Dorlino. Jouant contre sir Rowson, Dorlino gagne une grosse somme. Mais elle lui est reprise, et au delà, par Jacques Serneuse, que l'on appelle le "jocker". Désemparé, Dorlino songe à utiliser les lettres, et il obtient vite de Lady Cecil son rang de perles. Heureusement le jocker réussit à s'en emparer, il le restitue à Lady Cecil. Le lendemain, un détective est lancé sur l'affaire. Mais le valet de Dorlino a caché les lettres dans le domino du jocker: c'est lui que l'on soupçonne. Il s'en tirera cependant, et chacun sera satisfait — sauf le méchant Dorlino — car Gill épousera le jocker.

Un scénario compliqué et la présence de cinq vedettes (Miles Renée Héribel et Elga Brink, Mrs Gabriel Gabrio, Henry Edwards et Miles Manders, ne suffisent pas toujours à faire un bon film.

Un moderne Casanova

Dans une petite ville de province, Théodore et Nicole s'aiment. Mais Théodore, quoique professeur au lycée de jeunes filles, est timide. Il ne se déclare pas. Soudain, un héritage l'appelle à la capitale: là, clause formelle, faute de voir la fortune lui échapper, Théodore devra diriger l'*Eden*, music-hall, caverne de tentation, antre de perversité. Bien entendu, Théodore se met vite au courant de ses nouvelles fonctions, et se transforme si bien qu'on ne l'appelle plus que le *moderne Casanova*.

Le père de Nicole, brave conseiller municipal, projette de venir rechercher Théodore, mais le premier contact avec la capitale lui rappelle à ce point sa jeunesse que lui aussi est métamorphosé en coquer authentique. Cependant, la vedette de l'*Eden*, Yvette Granier, pour des raisons intéressées et diverses, fait venir Nicole elle-même. Regrets, remords de Théodore qui tue dans la glace, d'un coup de revolver, le Théodore Casanova; et Nicole se jette dans les bras du Théodore-Théodore.

Tout ce film est fait pour mettre en valeur la vedette, Mr Harry Liedtke. Aussi bien dans son pays que chez nous, les avis sont partagés sur cet acteur; c'est tout ce que l'on en peut dire. Auprès de lui, Mlle Vivian Gibson est charmante, bien davantage que dans l'autres films où elle a déjà paru.

Philippe HERIAT



Gabriel Gabrio

Dans notre Bibliothèque

LE CARNAVAL DU MYSTÈRE

par Maurice Renard (1)

Un recueil de contes fantastiques, d'intérêt fort inégal, mais qui réservent au lecteur quelques surprises heureuses. Il est difficile de n'être pas ému par *L'Echarpe Gris Souris*, *La Visite crépusculaire* ou *L'Etrange Souvenir de M. Liserot*.

Mais l'influence d'Edgar Poe, le créateur et le maître du genre se fait sentir dans ces nouvelles *Histoires extraordinaires* avec une persistance qui ne laisse pas de nous gêner un peu. Lisez *Le Verre d'Eau*. « Voici, noyés de pénombre, mes livres bien rangés, muraille sans ciment, aux briques amovibles; voici, tout au fond, le divan des siestes, des rêves... et Dieu me pardonne! — des tendres entretiens... Le feu parce qu'il flambe, allume des reflets rouges un peu partout. La comode ventrue s'empourpre. Et voyez: le carafon du « verre-d'eau » contient du sang. »

Impressions-nous d'ajouter que ces contes sont loin d'être de simples pastiches et qu'on y découvre parfois comme le reflet du genre d'Edgar Poe.

LES CENT MOYENS HONNÊTES DE FAIRE FORTUNE

par Victor Saint-Lo (2)

Cet ouvrage intéressera au premier chef les lecteurs de *Détective* auxquels d'innombrables faits divers indiquent chaque semaine les mille moyens malhonnêtes de ne pas faire fortune.

Le livre de M. Victor Saint-Lo devrait être distribué gratuitement dans les prisons. Plutôt que d'assassiner de vieilles rentières, les jeunes gens que rongent le désir d'avoir un compte en banque, une petite auto et une villa sur la Côte d'Azur, devraient puiser dans cet ouvrage les renseignements précis et détaillés qui leur permettraient de réaliser leurs rêves par des moyens beaucoup plus sûrs. Pour les maintenir dans la bonne voie, ce livre qui leur donne la clef de la caverne d'Ali-Baba, serait plus utile que tous les discours de morale.

LES EXPLORATEURS

par Robert Randau (3)

La vulgarité déplaisante du roman de M. Robert Randau éloignera de lui, je le crains, bien des lecteurs. Il lui aurait pourtant été facile, si l'accent de sincérité qui se dégage du livre n'est pas illusoire, de nous présenter sous une forme objective les souvenirs d'une existence de « broussard ». Les histoires que nous conte M. Randau sont sûrement, en effet, des histoires vécues; elles ont un intérêt documentaire indéniable. Mais pourquoi faut-il que l'auteur ait eu l'idée d'en faire un roman?

Roger GALLOIS.

(1) Editions Grés.
(2) Editions Montaigne.
(3) Albin Michel, éditeur.

LA
SI DIFFÉRENTE des AUTRES
NEW-MOTORCYCLE
Cette splendide
motocyclette à cadre
en tôle.
Catalogue sur
demande
Demandez notice D
Agent général
pour la France:
PARIS-MOTOS
79, Av. des Ternes
PARIS
Wagram 75-84

Les Livres du Jour
P. G. WODENOUSE
Le petit trésor
Vendredi de l'après-midi pour
SERENES FLORA
**Aventures
héroï-comiques**
nrf

MAB POLICE PRIVÉE
Renseigne-Guide-Défend
TOUT, A TOUS ET PARTOUT
LES MEILLEURES CONDITIONS
PARIS - PROVINCE - ÉTRANGER
Discretion - Conclusion Rapide
Adresses-calls aux Services Spéciaux:
Police Privée - Missions - Renseignements
- Enquêtes - Surveillance - Protection -
Juridique - Divorces - Contentieux - Crédits
Renseignements Commerciaux - Immobilier
Hypothèques - Voyages - Guides - Tourisme
- Artistique pour spectacle.
pour vous éviter démarches, tracasseries, pertes de temps
MAB, 11, Boulevard, Haussmann
Tel. Gutenberg 50-91
AGENCE B: 2, rue Bleue - Tel. Provence 37-95

RIEN QUE LA VÉRITÉ
INTERNATIONAL DETECTIVE COMPANY
34 Rue La Bruyère PARIS
Téléphone 1518
TRUDAINÉ 1519

Le détective E. GODDEFROY
est le seul détective en Belgique, ex-officier judiciaire près les
parquets de Bruxelles et d'Anvers, diplômé de la préfecture de police
de Paris. Chevalier de l'ordre de la Couronne, de l'ordre d'Orange-
Nassau et de l'ordre de l'Empire britannique. Officier invalide
de guerre. Ancien commissaire de police adjoint de la ville
d'Ostende. Ancien expert en police technique près les cours des
tribunaux des Flandres.
Bureau: Bruxelles, 8, rue Michel-Zwaab. Tél. 603,78

17, R. FROIDEVAUX
PARIS
FRANÇOIS-BERGE
Meurtre
récits
"le besoin de tuer"
Un volume
12 fr.
17, R. FROIDEVAUX
PARIS

Le Présent et l'Avenir n'ont pas de secret pour Thé-
VOYANTE rèse Girard, 78, av. des Ternes,
de la cour, 3^e ét. Paris. Consultez-la,
vos inquiétudes disparaîtront. De 2 à 7 h. et p. cor.
M^{me} SEVILLE VOYANTE
RÉUSSITE EN TOUT
100, rue Saint-Lazare,
PARIS (9^e). — Cartomancie, graphologie, médium. Tous
les jours, de 10 à 19 heures. — Par correspondance, 15 fr.

LYNX
Détective de l'Élite
(Les plus hautes références)
16, rue de la Grange-Batelière — PARIS
Téléphone: Provence 40-48 et 64-27

PETITES ANNONCES
5 francs la ligne
Les annonces doivent parvenir au plus tard aux bureaux
de **DÉTective** le vendredi avant midi pour être
insérées dans le numéro du jeudi suivant. Elles sont
payables d'avance et doivent être reçues accompagnées de
leur montant.
La ligne se compose de 48 lettres, signes ou espaces.

Détatouage universel
sans piqûre, sans acide. Diplômé 1928. Disparition 8 jours.
Envoi méthode produits pour opérer soi-même. Renseignement.
T.p.r. Prof. Diou, 10, rue Clovis-Hugues, Saint-Denis (Seine).

NOUVEAU PESSAIRE, établi sur moulage.
Redressement rap. des organes déplacés de la femme.
Maladies des FEMMES: consultations de 10 h. à 12 h.
VOIES URINAIRES - PEAU..... 10 h. à 12 h.
VARICES (lundi, mercredi, vendredi).... 1 h. à 3 h.
CLINIQUE, 80, boulevard des Batignolles.

MAJOLA, Voiturette 6 CV. car. trêfle, 3 places, éclairage électrique, acc. bon état mécanique, 4.000 fr.
DUC, 10, rue Anatole-France, Levallois-Perret.

les meilleurs
Jazz
chez vous
DISQUES
ODEON

Les Quatre

grand roman d'aventures par EDGAR WALLACE

Traduit de l'anglais par Georges Mal

RÉSUMÉ DES CHAPITRES PRÉCÉDENTS

Le ministre des Affaires étrangères d'Angleterre reçoit de mystérieuses lettres de menaces signées « Les Quatre Justiciers ». Ces lettres exigent, sous peine de mort, le retrait d'un projet de loi sur l'extradition des exilés politiques... Tandis que les journaux de Londres consacrent à ces étranges « Justiciers » des articles passionnés, L'un des Quatre, Miguel Thery, se rend à la rédaction du Mégaphone pour trahir ses associés.

« Je croyais que vous m'aviez dit d'aller aux Pembridge Gardens ? remarqua le cocher tandis que Manfred le payait. — Et c'est bien ce que je vous avais dit, répliqua Manfred ; bonne nuit !

Ils attendirent, bavardant sur le bord de la chaussée, que le cab eût disparu. Faisant demi-tour, ils se dirigèrent ensuite vers Marble Arch, atteignirent Park Lane, descendirent cette luxueuse avenue et contournerent Piccadilly. Près du carrefour, ils entrèrent dans un restaurant composé d'un long bar et de nombreux petits compartiments comprenant quatre places chacun, où des consommateurs, assis autour de tables en marbre, buvaient, fumaient et causaient. Dans l'un de ces compartiments, était assis, seul et fumant une cigarette, Gonzalez, au visage mobile, au menton rasé de frais.

Aucun des deux hommes ne sembla surpris de le rencontrer là. Et, cependant, le cœur de Manfred battit plus vite et deux taches rouges apparurent aux joues pâles de Poiccart.

Ils s'assirent et donnèrent leurs ordres au garçon. Lorsque celui-ci se fut éloigné, Manfred demanda à voix basse :

— Où est Thery ?

Gonzalez eut un imperceptible mouvement des épaules.

— Thery s'est échappé, répondit-il avec calme. Une minute durant, personne ne dit mot. Gonzalez continua :

— Ce matin, avant votre départ, vous lui avez donné une liasse de journaux ?

Manfred répondit d'un signe de tête :

— C'étaient des journaux anglais, dit-il. Thery ne sait pas un mot d'anglais. Je ne les lui ai donnés que pour les illustrations.

— Parmi ces journaux, il y avait le *Megaphone* ?

— Oui... Ah !

Manfred se rappelait. Ce numéro du *Megaphone* contenait l'offre de la récompense et de la grâce, imprimée en espagnol.

Manfred fixait le vide :

— Je me souviens, dit-il lentement ; j'ai vu cela plus tard.

— Reconnaissons que l'idée était très ingénieuse, dit Poiccart.

— Je constatai bien que Thery se montrait assez surexcité, mais j'attribuai sa nervosité au fait de l'explication que nous lui avions donnée, la nuit dernière, concernant le moyen adopté pour supprimer Ramon et le rôle qu'il aurait à tenir.

Gonzalez changea le sujet de la conversation durant que le garçon servait les boissons commandées.

— Il est absurde, dit-il sans changer le ton de sa voix, qu'un cheval sur lequel est placé tant d'argent n'ait pas été envoyé en Angleterre un mois d'avance au moins.

— Il est inouï de penser que ce favori d'une grande course nous arrivera peut-être endommagé par une mauvaise traversée, ajouta sévèrement Manfred.

Le garçon s'éloigna.

Sortis cet après-midi pour prendre un peu d'air, résuma Gonzalez, nous longions Regent street, Thery s'arrêtant à tous les magasins, lorsque soudain — nous venions de quitter la devanture d'un photographe — je le perdis. Il y avait deux cents personnes dans la rue, mais pas de Thery... Je n'ai cessé de le chercher depuis.

Gonzalez goûta sa consommation et regarda sa montre. Les deux autres ne bougeaient ni ne parlaient.

Un observateur attentif aurait pu remarquer que les mains de Manfred et de Poiccart se dirigeaient vaguement vers le premier bouton de leur pardessus.

— Non, probablement pas si grave que cela, sourit Gonzalez.

Manfred parla :

— Je prends toute la faute sur moi, commençait-il ; mais Poiccart l'arrêta d'un geste :

— S'il y a un blâme à encourir, je suis seul à être innocent, dit-il avec un rire court. Non, George, il est trop tard pour parler de faute. Nous avons sous-estimé l'adresse de Thery, l'initiative des journaux anglais et, etc...

— Le facteur de l'existence de la fille de Xérés, conclut Gonzalez.

Cinq minutes s'écoulèrent dans le silence. Chacun des hommes pensait rapidement.

— J'ai une auto près d'ici, dit enfin Gonzalez. Vous m'aviez dit que je vous retrouverais vers 11 heures. Il y a un départ de bateaux pétroliers à Burnham-on-Grouch ; nous pouvons être en France à l'aube.

Manfred le regarda.

— Qu'en dis-tu toi-même ? demanda-t-il.

— Je dis qu'il faut rester et finir le travail.

— Moi également, dit Poiccart avec calme, mais d'un ton décidé.

Manfred appela le garçon :

— Avez-vous les dernières éditions des journaux du soir ?

Le garçon pensait les avoir. Il en apporta deux. Manfred les examina scrupuleusement, puis les reposa sur la table.

— Rien là dedans, dit-il. Si Thery est allé à la police, il faut que nous nous cachions. Et pourquoi ne frapperions-nous pas tout de suite ? Après tout, Thery nous a montré comment il fallait faire, mais...

— Ce serait déloyal envers Ramon (Poiccart prononça cette phrase sur un ton tel qu'elle repoussait semblable possibilité) : il a encore deux jours à vivre et doit d'ailleurs recevoir un dernier avertissement.

— Alors, il faut que nous retrouvions Thery.

C'était Manfred qui avait parlé. Il se leva. Poiccart et Gonzalez l'imitèrent.

— Si Thery n'est pas allé à la police, où a-t-il pu aller ?

L'inflexion de voix dans cette question de Gonzalez amenait d'elle-même la réponse.

— Aux bureaux du journal qui a publié la traduction espagnole de l'offre de récompense, fut la réponse de Manfred, et les deux autres comprirent instinctivement qu'il avait raison.

— Ton auto nous sera utile, dit Manfred ; et ils quittèrent le bar.

Dans le bureau du rédacteur en chef, Thery regardait les deux journalistes.

— Thery ? répéta Welby ; je ne connais pas ce nom. D'où venez-vous ? Quelle est votre adresse ?

— Je viens de Xérés, en Andalousie, des vignobles Sienor.

— Il ne s'agit pas de ça, interrompit Welby ;

vous ? demanda le chef, dirigeant sa main vers un tiroir ouvert de son bureau.

— Otez votre main de là (et le fin canon du revolver brilla). La façon dont je suis entré, votre portier vous la dira aussitôt qu'il reprendra conscience. Pourquoi je suis ici ? Parce que je désire sauver ma vie, ce qui est un désir raisonnable. Si Thery parle, je peux mourir ; donc, je l'empêcherai de parler. Quant à vous, messieurs, je n'ai pas de raison de vous en vouloir ; mais, si vous vous opposez à mes intentions, je vous tuera, dit-il simplement.

Il avait parlé en anglais, et Thery, les yeux grands ouverts et les narines dilatées, recula et s'adossa au mur, respirant avec rapidité.

— Vous, dit l'homme masqué se tournant vers l'Espagnol terrifié et lui parlant dans sa langue, vous allez trahir vos camarades, vous allez contrecarrer un grand projet. Il est donc juste que vous mouriez.

Il dirigea son arme vers la poitrine de Thery. Celui-ci tomba à genoux, machant la prière qu'il ne pouvait pas articuler.

— Par Dieu, non ! cria le rédacteur en chef, et il s'avança.

L'arme se tourna vers lui.

— Monsieur, dit l'inconnu (sa voix n'était plus qu'un sifflement), ne me forcez pas à vous tuer.

— Vous n'allez pas commettre un meurtre de



(Illustration de Rudis)

L'arme se tourna vers lui

d'où venez-vous à présent... de quel endroit de Londres ?

Thery leva les mains avec désespoir.

— Comment le saurais-je, parmi toutes ces maisons, ces rues, cette foule ?... Mais je suis bien à Londres, pour y tuer un homme, un ministre, parce qu'il a fait une mauvaise loi... Ils ne m'ont pas dit...

— Ils ! Qui ? demanda le chef avidement.

— Les trois autres.

— Leurs noms ?

Thery regarda le chef avec méfiance.

— Il y a une récompense, dit-il maussadement, et la grâce. Je veux tout cela avant de vous dire... Le chef marcha vers son bureau.

— Si vous êtes l'un des Quatre, vous aurez la récompense ; vous allez même en avoir une partie dès maintenant.

Il pressa un bouton. Un garçon d'étage entra.

— Allez tout de suite à la salle de composition. Que personne ne parte avant que j'aie donné des ordres !

En dessous, au sous-sol, les presses tonnantes sortaient les premiers numéros de l'édition du matin.

— Et maintenant (le chef se tourna vers Thery, debout, et qui, mal à l'aise, faisait porter le poids de son corps tantôt sur l'une ou sur l'autre de ses jambes, tandis que le rédacteur en chef donnait ses ordres), maintenant, dites-moi tout ce que vous savez.

Thery ne répondit pas ; ses yeux fixaient le parquet.

— Il y a une récompense et la grâce, murmura-t-il avec entêtement.

— Plus vite ! cria Welby. Vous aurez la récompense et le pardon aussi. Dites-nous quels sont les Quatre Justiciers ; quels sont les trois autres ? Où peut-on les trouver ?

— Ici, dit une voix claire derrière lui.

Et il se retourna, tandis qu'un inconnu, fermant la porte après être entré, fixait les trois hommes — un inconnu en habit du soir, masqué du front au menton. Il y avait un revolver dans la main qui pendait à son côté.

— Je suis l'un des trois autres, répéta-t-il calmement ; les deux derniers m'attendent dehors.

— Comment êtes-vous entré ici ? Que voulez-

sang-froid ! cria le rédacteur en chef blanc de colère, et il s'avançait encore lorsque Welby le tira en arrière.

— A quoi bon ? dit Welby à voix basse ; c'est son intention ; nous n'y pouvons rien.

— Vous y pouvez quelque chose, dit l'inconnu, et le revolver retomba.

Avant que le chef eût pu répondre, on frappa à la porte.

— Répondez que vous êtes occupé ; et le revolver menaçait de nouveau Thery, une masse confuse qui pleurait, gisant au pied du mur.

— Allez-vous-en, cria le chef, je suis occupé.

— Les linotypistes attendent, dit la voix du garçon derrière la porte.

— Et maintenant, demanda le chef, comme les pas du garçon s'éloignaient, que pouvons-nous faire ?

— Vous pouvez sauver la vie de cet homme.

— Comment cela ?

— Donnez-moi votre parole d'honneur que vous ne nous laisserez partir tous deux et que vous ne donnerez l'alarme ni ne quitterez cette pièce avant un quart d'heure.

Le rédacteur en chef hésita.

— Comment puis-je savoir que vous ne tuerez pas cet homme, ainsi que vous vouliez le faire ? L'autre dit derrière son masque :

— Comment puis-je savoir si vous n'aurez rien de plus pressé que d'appeler au secours dès que nous aurons quitté cette pièce ?

— Je vous aurai donné ma parole d'honneur, monsieur, dit le chef avec raideur.

— Et moi la mienne, fut la tranquille réponse de l'homme au revolver, et je l'ai toujours tenue.

Le chef lutta visiblement avec lui-même ; il tenait là, dans sa main, le plus grand événement du siècle. Une minute de plus, et il aurait su, par Thery, le secret des Quatre.

Et, même maintenant, un geste hardi, une ruée vers l'homme, pouvaient tout sauver — et il y avait l'imprimerie qui attendait... Mais il y avait aussi la main qui tenait le revolver, et cette main était celle d'un homme résolu. Le rédacteur en chef céda.

— J'accepte, mais sans protester, dit-il. Je vous avertis que votre arrestation et que votre expulsion sont inévitables.

— Je regrette, dit l'inconnu en s'inclinant légè-

rement, de ne pouvoir partager votre manière de voir : rien n'est inévitable, que la mort. Venez, Thery, dit-il en espagnol. Ma parole de gentilhomme que vous ne serez pas touché.

Thery hésita, puis se mit en marche, la tête baissée et les yeux fixés à terre.

L'homme masqué entra ouvrit la porte, regarda au dehors, et c'est alors que le rédacteur en chef eut la plus belle idée de sa vie de journaliste :

— Dites donc, prononça-t-il vivement, voudrez-vous m'envoyer un article sur vous-mêmes ? Je ne vous demande pas des détails indiscrets, comprenez-vous, mais un simple exposé de vos aspirations, de votre raison d'être.

— Monsieur, répondit l'homme masqué (et il y avait comme de l'admiration dans sa voix), je reconnais en vous un artiste. Vous aurez l'article demain.

Et, ouvrant la porte, les deux hommes sortirent dans le couloir obscur.

CHAPITRE VI

Journée d'attente

Des affiches rouge sang, des crieurs de journaux à la voix rauque, des titres sensationnels, disaient au monde, le jour suivant, de combien peu il s'en était fallu que les Quatre n'eussent été capturés. Dans les trains, des voyageurs, leur journal sur les genoux, expliquaient ce qu'ils auraient fait, à la place du rédacteur en chef du *Megaphone*, s'ils s'étaient trouvés dans une semblable situation. Le peuple cessait de parler des famines et des guerres, de la sécheresse, des accidents de la rue, de la politique, des assassinats quotidiens et de l'empereur d'Allemagne, de manière à concentrer sa pensée sur la préoccupation de l'heure. Les Quatre Justiciers tiendraient-ils leur promesse et exécuteraient-ils, le lendemain, le ministre des Affaires étrangères ?

On ne parlait que de cela, de ce meurtre annoncé un mois plus tôt et qui, à moins d'imprévisibles circonstances, serait commis le lendemain.

Il n'était pas étonnant que la presse de Londres consacra la plus grande partie de ses feuilles à l'entrée en scène de Thery et à son enlèvement.

« ... Il n'est pas facile de comprendre, disait le *Telegram*, pourquoi, disposant des misérables, certains journalistes qui touchent de près un de nos grands confrères leur permirent de retourner librement à l'accomplissement de leurs desseins criminels concernant un grand homme d'Etat, dont les incomparables... etc. Nous disons « si », car malheureusement, en ces jours de journalisme bon marché, nombre des histoires qui émanent des feuilles à sensation sont sujettes à caution ; donc, « si », comme il est prétendu, ces gredins ont réellement visité les bureaux d'un confrère la nuit dernière... »

Vers le milieu de la journée, Scotland Yard fit placarder une affiche imprimée en hâte :

« MILLE LIVRES DE RÉCOMPENSE

« On recherche, comme étant soupçonné de faire partie d'une organisation criminelle connue sous le nom des Quatre Justiciers, Miguel Thery, alias Saimont, alias Le Chico, ayant résidé à Xérés, en Espagne ; espagnol et ne parlant pas l'anglais. Taille, cinq pieds huit pouces, yeux marron, cheveux noirs, petite moustache noire, visage large. Cicatrices : cicatrice blanche à la joue, ancienne trace d'un coup de couteau au corps. Tournure : trapu.

« La récompense susdite sera payée à toute personne dont les renseignements permettront l'identification de Thery avec la bande appelée « Les Quatre Justiciers » et son arrestation. »

D'où l'on peut conclure qu'à la suite des indications données par le rédacteur en chef du *Megaphone*, à 2 heures du matin, le câble qui va directement d'Angleterre en Espagne avait été très occupé ; d'importants personnalités de Madrid en étaient sortis de leur lit, et l'histoire de la vie de Thery, telle qu'elle était enregistrée par la police espagnole, avait été reconstituée pour l'édification de l'énergique directeur de la Sûreté de Londres.

M. Philippe Ramon, assis et écrivant dans son bureau de Portland place, éprouvait quelque difficulté à maintenir son attention attachée à la lettre qui se trouvait devant lui.

C'était une lettre adressée à l'intendant de sa propriété de Branwell, sur laquelle il avait exercé, durant les années pendant lesquelles il s'était éloigné de la vie publique, ses prérogatives de squire.

Ramon n'avait ni femme ni enfant. « ... Dans le cas où ces hommes réaliseraient leur intention, j'ai pris mes dispositions non seulement en ce qui vous concerne, mais à l'égard de tout ceux dont j'ai pu apprécier les fidèles services », écrivait-il, et ces mots suffiraient à révéler ce que pouvait être la teneur de sa lettre.

Au cours des dernières semaines, les sentiments du ministre, en ce qui concernait l'issue possible de son action, avaient subi un changement.

L'irritation causée par un constant espionnage, amical d'une part et menaçant de l'autre, avait engendré chez lui un ressentiment si amer que, dans son état présent, toute crainte personnelle avait disparu. Sa pensée n'était plus qu'une volonté, qu'une inébranlable détermination : faire voter son projet de loi en dépit des Quatre Justiciers et affirmer l'intégrité d'un ministre de la couronne. « Il serait absurde », écrivait-il au cours d'un article intitulé « De l'individualité chez le fonctionnaire public », et qui fut publié quelques mois plus tard dans la *Quarterly Review*, « il serait monstrueux de supposer que des critiques fortuites, émanant de personnes totalement incompetentes, puissent affecter ou influencer de quelque manière que ce fût un membre du gouvernement dans sa conception de la législation nécessaire aux millions d'hommes qu'il doit protéger. Il est l'instrument, dûment appointé, qui doit exprimer sous une forme tangible les souhaits et les désirs de ceux qui, avec droit, attendent de lui qu'il leur fournisse non seulement les moyens et les méthodes qui amélioreront leur condition, les remèdes aux restrictions qui entravent fâcheusement le développement des relations commerciales internationales, mais encore qu'il les défende contre les risques autres que ceux purement commerciaux... Dans un tel cas, un ministre de la couronne possédant une saine appréciation de ses responsabilités cesse d'être un homme pour devenir une sorte d'automate. »

Philippe Ramon avait peu d'amis. Il ne possédait aucune des qualités qui rendent un homme populaire. C'était un homme honnête, un homme consciencieux, un homme fort. Il était l'être de sang-froid et de cynisme qu'avait fait de lui une vie sans amour. Il n'avait aucun enthousiasme, et n'en inspirait pas. Satisfait de penser qu'un certain procédé était moins mauvais qu'un autre, il l'employait. Satisfait de penser qu'une loi servirait ses semblables, il la défendait avec acharnement. On peut dire de lui qu'il n'avait pas d'ambition — rien que des buts. Il était l'homme dangereux du cabinet, qu'il dominait de son impérieuse façon, car il ne connaissait pas la signification du mot « compromission ».

S'il avait un point de vue sur quelque sujet que ce fût, ce point de vue devait être celui de ses collègues.

(A suivre.)

DÉTECTIVE

Le grand hebdomadaire des faits-divers

La tête introuvable



Gendarmes et policiers cherchent encore la tête du cadavre mutilé trouvé dans un puits de la banlieue nantaise.

(Lire, page 13, le récit complet de notre correspondant particulier)